Nouveau! Verres de contact jetables pour astigmates
TRIS COFFIN OPTICIENS
L'optimum en optique
1241, ave. McGill College 861-5538

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Blondin mazda
IL MI SENS BIEN
6464, HENRI-BOURASSA E. 324-9100

4

Aujourd'hui: ensoleillé et froid
Minimum -11° Maximum -2°
Demain: ensoleillé avec quelques nuages

DÉTAILS CAHIER SPORTS • MONTRÉAL, JEUDI 25 NOVEMBRE 1993 110e ANNÉE Nº 37 72 PAGES, 6 CAHIERS

Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Aujourd'hui

A4 POLICIERS

Les policiers de la CUM s'apprêtent à exercer des pressions pour accélérer le renouvellement de leur convention collective de travail.

B1 JACQUES PROULX

Jacques Proulx annonce sa décision de ne pas solliciter un nouveau mandat à la tête de l'Union des producteurs agricoles du Québec.

C1 CANADIAN INTERNATIONAL

Canadian International est autorisé à se retirer du système de réservations Gemini, et conclura ainsi son alliance avec American Airlines.

C1 BANQUE ROYALE

La Banque Royale éliminera d'ici un an quelque 3000 emplois au sein de son propre groupe et 1100 autres dans sa filiale, le Trust Royal.

S3 FLYERS 9 CANADIEN 2

«Le fun est terminé», a lancé Jacques Demers hier soir après la défaite des siens contre les Flyers de Philadelphie, 9 à 2.

Sommaire

Annonces classées
Immobilier D13-D14
Marchandises D14-D15
Emplois D15, E2
Automobiles ..... E2 à E4
Propositions d'affaires E4
Arts et spectacles
Informations ..... D8 à D11, D16
Ciné-horaire D10-D11
Télé-horaire D9
Bandes dessinées E3
Bridge E4
Décès E5
Économie ..... cahier C
Éditorial B2
Êtes-vous observateur? D13
Feuilleton D15
Horoscope D14
Le monde E1, E8
Loteries — résultats: A10
Maisons de la culture D6
Mots croisés E2
Mot mystère E2
Quoi faire D7
Sortir ..... D1 à D5
Cahier sports
Réjean Tremblay ..... Page 5

Faible baisse de taxes à Montréal

Légère hausse pour les propriétaires résidentiels mais baisse pour les commerçants

YVON LABERGE

L'administration Doré-Cousineau annonce ce matin une diminution moyenne du compte de taxes des contribuables montréalais de 0,4 p. cent en 1994 pour toutes les catégories d'immeubles confondues: le secteur résidentiel est en hausse de 0,8 p. cent et le secteur non résidentiel est en baisse de 1,3 p. cent.

Le budget 1994 de la Ville de Montréal s'élève à 1,8 milliard de dollars, en baisse de 0,8 p. cent par rapport à celui de l'année qui s'achève, indiquent les faits saillants et une bonne partie du document budgétaire rendus publics hier soir par le chef de l'opposition au Conseil municipal, M. Michel Benoit, du Parti civique.

Le taux de la taxe foncière est par contre en hausse de deux cents, passant de 1,78$ à 1,80$ du 100$ d'évaluation. La surtaxe sur les immeubles non résidentiels a été fixée à 68 cents du 100$ d'évaluation, comparativement à 2,06 $ cette année.

C'est essentiellement à cause de la baisse de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels que l'administration du Rassemblement des citoyens de Montréal peut annoncer ce matin une diminution du compte de taxes des Montréalais.

Pendant que les 154652 propriétaires d'immeubles résidentiels auront à subir une faible hausse de taxes de 0,8 p. cent en 1994, les propriétaires d'immeubles non résidentiels, eux, verront en effet les leurs diminuer de 1,3 p. cent, comme l'annonçait d'ailleurs *La Presse* plus tôt cette semaine.

Selon le conseiller municipal Michel Benoit, la population de Montréal avait demandé à l'administration municipale de faire son ménage budgétaire. Or, a-t-il dit hier soir, on se rend compte que l'équipe Doré-Cousineau n'a fait qu'un tout petit bout de chemin.

Préférant garder ses commentaires pour aujourd'hui, M. Benoit n'était pas peu fier d'avoir, pour la deuxième année consécutive, rendu le budget public avant

VOIR TAXES EN A 2

Il faut déjà agrandir le casino: 75 millions

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le conseil des ministres du gouvernement Bourassa a donné son approbation de principe hier soir à un agrandissement important du casino de Montréal et de son stationnement, un investissement pouvant atteindre 75 millions.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, le titulaire des Finances, Monique Gagnon-Tremblay, a obtenu le feu vert du gouvernement pour lancer des appels d'offres pour ces travaux majeurs, rendus nécessaires par le succès inespéré de l'établissement de l'île Notre-Dame.

L'aval du gouvernement sera conditionné toutefois à l'importance de la facture à payer. Il s'attend à des propositions dans les ordres de grandeur prévus, autour de 75 millions, selon l'ampleur des travaux — le casino et son stationnement souterrain en ont déjà coûté une centaine.

Les travaux devraient débuter le plus tôt possible, afin de pallier à une nouvelle augmentation d'achalandage prévue à compter de mai prochain, explique-t-on.

D'importantes agences de voyages américaines se disent prêtes à augmenter le nombre de départs vers Montréal, à la condition que le casino puisse plus facilement recevoir leurs clients. L'achalandage du casino est tel depuis l'inauguration, en octobre, qu'une heure après l'ouverture des portes, le stationnement de mille places est pratiquement plein. Le pont de la Concorde sert actuellement de stationnement de fortune, une situation que ne pourra tolérer longtemps la Ville

VOIR CASINO EN A 2

Suivie de son mari, Denise Bulger, enceinte de huit mois, quitte le tribunal après avoir entendu le verdict condamnant les deux assassins de son fils James (ci-contre).
PHOTO AP

Détention «illimitée» pour les deux jeunes meurtriers du petit James

d'après AFP et Reuter
PRESTON, Grande-Bretagne

Deux garçonnets de 11 ans, Robert Tomson et Jon Venables, ont été reconnus coupables hier du meurtre du petit James Bulger, 2 ans, et condamnés à la détention «pour une durée illimitée».

Ce sont les plus jeunes Britanniques à avoir été reconnus coupables de meurtre depuis 1748, année où un garçonnet de 10 ans avait étranglé une fillette de 5 ans.

Après trois semaines de débats devant la cour de Preston, dans le nord de l'Angleterre, il a fallu à peine six heures de délibérations au jury, composé de neuf hommes et trois femmes, pour déclarer les deux enfants coupables d'un meurtre qui avait

VOIR JAMES EN A 2

■ Autres informations en page A 5

La SAAQ propose d'éliminer les cours obligatoires de conduite automobile

PAUL DURIVAGE

La Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ) veut éliminer les cours obligatoires de conduite pour sauver neuf emplois.

Contrainte par la loi 198 à couper 200 de ses quelque 2000 emplois d'ici au printemps, la société d'État a élaboré une vingtaine de mesures désignées sous l'acronyme PAPO, pour «Propositions d'amélioration de la performance de l'organisation».

Ces propositions viennent d'être présentées aux directeurs régionaux qui sont conviés à une rencontre d'information au siège social de la SAAQ, à Québec, mercredi prochain. Elles doivent ensuite être communiquées à l'ensemble des employés.

Parmi celles-ci, la SAAQ pose en clair la déréglementation des écoles de conduite avec pour corollaires l'abrogation de l'article 66 concernant l'obligation de suivre un cours de conduite et l'abolition du Règlement sur les écoles de conduite.

«Selon les études, l'obligation du cours de conduite n'a pas d'impact sur la sécurité routière. Les examens demeurent et pourraient être plus stricts. Il est à prévoir un lobby important de la part des écoles de conduite», apporte-t-on pour seuls commentaires dans les documents dont *La Presse* et la station de radio CKAC ont obtenu copie. La mesure, établit-on, permettra d'éliminer neuf années-personnes.

L'administration des examens pratiques et théoriques fait par ailleurs l'objet d'autres importantes propositions pour des économies d'effectifs nettement plus importantes, soit 95 années-personnes.

«La Société pourrait simplifier ou remettre en question, en tout ou en partie, des examens théoriques et pratiques. Elle pourrait confier l'administration de ces examens, par exemple, aux commissions scolaires ou à des mandataires privés», suggère le document.

Il est aussi proposé de fermer ou privatiser certains des 50 centres de services et de référer l'immatriculation des véhicules neufs et usagés aux concessionnaires automobiles. Ce dernier projet, souligne-t-on, a déjà fait l'objet d'une approbation pour 1993.

La SAAQ, qui doit réduire son personnel de 4 p. cent d'ici avril prochain et de 12 p. cent avant avril 1998 pour se conformer à la loi 198 votée en septembre, a par ailleurs adressé une demande au Conseil du Trésor pour obtenir les 125 nouveaux postes requis pour l'administration des permis de conduire avec photo. La mesure est inscrite au PAPO avec mention que le comité de direction sera appelé à «restatuer» son avenir dans le contexte de la rationalisation.

Selon le président de l'Association des écoles de conduite du

VOIR COURS EN A 2

L'Allemagne est horrifiée par l'utilisation de cadavres dans des accidents simulés

d'après CP et AP
BONN, Allemagne

La révélation que plus de 200 cadavres d'adultes, mais aussi d'enfants, ont été utilisés par l'université de Heidelberg dans des accidents simulés pour tester la sécurité des voitures a provoqué un tollé en Allemagne, où l'arrêt de ces expériences est réclamé à grands cris.

Mardi, le directeur de l'Institut de médecine légale de l'université, Rainer Mattern, avait reconnu qu'entre 1972 et 1989, plus de 200 cadavres avaient été utilisés, dont huit cadavres d'enfants âgés de deux à 13 ans, afin de tester des ceintures de sécurité, des coussins d'air ou des sièges pour bébés. Depuis quatre ans, les cadavres d'enfants ne servent plus à ces tests.

La presse a condamné sans appel les auteurs de ces expériences. Le quotidien à grand tirage *Bild* surnomme le professeur Dimitrios Kallieris, qui a dirigé les recherches, le «professeur Horreur». Le *Mannheimer Morgen* se demande par quels moyens des scientifiques ont pu arracher aux parents l'autorisation d'utiliser les corps de leurs enfants.

Seule voix discordante, un professeur d'éthique de l'Université de Tubingen, Dietmar Mieth, a estimé que sur le fond, ces tests ne sont pas répréhensibles, puisque des cadavres sont également utilisés en médecine légale et en anatomie.

Devant cette situation, la ville de Heidelberg a ouvert une enquête afin de détermi-

VOIR CADAVRES EN A 2

Demain dans *La Presse*

WEEK-END SPORTIF

LES CHOIX DE NOS CHRONIQUEURS

Tournois de hockey mineur

■ **L'émotion et l'enthousiasme sont toujours de la partie, de sorte que beaucoup d'amateurs attendent avec impatience la saison des tournois de hockey mineur. Elle commence ce week-end dans la région du Grand-Montréal à Le Gardeur (bantams et midgets) et à l'aréna Saint-Michel, où pas moins de 117 équipes novices et atomes sont en lice. Aussi, dans le WEEK-END SPORTIF, des invitations à un tournoi très relevé de tennis junior et à une compétition de patinage de vitesse courte piste.**

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

● à Montréal : Centre des donneurs de sang, Centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h ;

● à Montréal : Collège Dawson, campus Atwater, local 5-B16, 5e étage, 2100, rue Atwater, de 10 h à 16 h ;

● à Huntingdon : organisée par le Club Optimiste, salle de la Légion canadienne, 20, rue Fairview, de 15 h à 20 h ;

● à Saint-Benoit : organisée par le Club Optimiste et la Caisse populaire Desjardins, école Girouard, 9030, rue Dumouchel, de 15 h à 20 h 30.

L'ordinateur obéit à la pensée

Agence France-Presse

PARIS

■ Des chercheurs japonais travaillent sur la mise au point d'un ordinateur directement commandé par les ondes cérébrales et sont déjà parvenus à faire reconnaitre, par une machine, la voyelle «a» pensée par un homme, affirme le mensuel français *Sciences et avenir*.

Dans un article publié dans son numéro de décembre, la revue indique que ces recherches sont menées dans le plus grand secret par le groupe Fujitsu en collaboration avec l'Institut de recherches en électronique de l'université Hokkaido, à Sapporo. Ses responsables espéreraient parvenir, d'ici 18 mois, à faire distinguer par un ordinateur le «oui» et le «non» pensés par un opérateur.

Ce système, selon la revue, est basé sur la mesure d'ondes électriques générées par l'activité cérébrale. Ainsi, lorsque le sujet, coiffé d'une douzaine d'électrodes, pense «a», l'onde correspondante, repérée dans la partie frontale du cerveau, développe un potentiel négatif de -4,25 microvolts. Mais quand il ne pense à rien de particulier, seule l'onde positive de la vision apparait.

Le but des chercheurs nippons est d'abord d'explorer le «langage intérieur» pour bien distinguer la pensée gratuite de la représentation mentale des mots sur le point d'être prononcés et de la pensée qui conduit à une action, autrement dit de caractériser, dans l'activité cérébrale, des messages précis et opérationnels.

25 novembre 1993

22 424 952 $

Merci de donner!

Objectif 24,5 millions

Centraide du Grand Montréal

493, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1B6 Tél.: (514) 288-1261

LE DON DE CHANGER LES CHOSES

Tirage d'hier

Le Lotto 6/49 1 19 22 23 24 34 (47)

E-X-T-R-A 9 6 9 7 1 6

La quotidienne — Tirage d'hier

à trois chiffres 534

à quatre chiffres 5377

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
		Décès, remerciements	285-6816
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — **Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.**

RENSEIGNEMENTS 285-7272

47-4

CODE DU JOUR — JEUDI 25 NOVEMBRE 1993

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

SUITE DE LA UNE

TAXES

Faible baisse de taxes à Montréal

même l'administration municipale.

Au bureau du Comité exécutif de la Ville de Montréal, on a appris la nouvelle au moment même où le budget était rendu public, vers 20 h 30, et on n'avait aucun commentaire à faire.

Abolie l'année dernière, la taxe d'eau et de services est rétablie en 1994 et fixée à 7,5 p. cent de la valeur locative d'un logement, soit au même niveau qu'en 1992.

Abolie elle aussi en 1993, la taxe d'affaires est réintroduite et sera imposée à raison de 10,67 p. cent de la valeur locative d'un commerce alors qu'elle l'était à 10,86 p. cent en 1992.

Le budget 1994 nous apprend également que l'administration a décidé de couper dès l'an prochain près de 600 postes dans la fonction publique municipale.

Également, dira ce matin Mme Cousineau en conférence de presse, les dépenses de fonctionnement des services municipaux diminuent de 29 millions en 1994, soit une baisse de 3,1 p. cent par rapport à 1993.

Pendant ce temps, les frais de financement n'augmenteront que d'un p. cent et les dépenses de contribution seront en baisse de 21 millions au moins.

Évidemment, comme cela était prévu depuis longtemps déjà, la taxe olympique disparaît enfin du paysage budgétaire montréalais et pour les contribuables s'envole une partie du mauvais rêve olympique.

Les revenus de la Ville de Montréal, comme l'ont dénoncé depuis toujours les administrations qui se succèdent à l'hôtel de ville, dépendent trop largement de l'impôt foncier. Et cela est encore vrai en 1994.

Ainsi, taxes foncières, taxe d'eau et de services et taxe d'affaires rapporteront 1,4 milliard sur les 1,8 milliard de dollars du budget municipal. Le reste étant «généré» par les compensations de taxes des gouvernements canadien et québécois, la vente d'eau à une quinzaine de municipalités de la CUM, les amendes, les frais, les permis et autres faibles sources de revenus d'une municipalité.

En 1994, d'ailleurs, Montréal ne prévoit recueillir que 90,4 millions en amendes et frais divers, comparativement à 97,9 millions cette année. On explique cette baisse importante de «recettes» bien particulières par deux facteurs.

D'abord à cause de la réduction prévue du nombre de billets émis par les policiers du Service de police de la CUM ainsi que par les agents de stationnement de la Ville de Montréal. Et ensuite à cause de la «non-récurrence des ajustements de 1993 relativement au mode de comptabilisation et au chevauchement des procédures, engendrés par l'introduction du nouveau code de procédures pénales».

Mme Cousineau annoncera également que les tarifs et les services fournis par la Ville «ont été ajustés pour refléter la croissance des coûts». C'est dire que tarifs et services fournis coûteront environ deux p. cent de plus en 1994, soit, dira-t-elle, ce qui représente la croissance de l'indice des prix anticipés pour 1994.

Le discours budgétaire 1994 confirme également la fermeture de l'incinérateur Des Carrières et celle du site d'enfouissement de Rivière-des-Prairies.

Si la cessation des activités de l'incinérateur fait perdre de l'argent à la Ville, il n'en va pas de même du site d'enfouissement puisque cela «amène une économie de dépenses» d'environ 1,1 million.

On prévoit par ailleurs dépenser 250000$ pour améliorer la propreté en certains endroits, notamment aux abords des fameuses cloches vertes de la récupération volontaire.

L'administration entend aussi poursuivre son programme d'amélioration des aires de jeu pour enfants et Mme Cousineau annoncera ce matin qu'elle y consacrera 350000$ en 1994, en plus de ce qui est déjà prévu au Programme triennal d'immobilisations. 230200$ vont aux projets de renaturalisation du parc du mont Royal et de la Falaise Saint-Jacques.

Au chapitre du développement communautaire et culturel, l'exploitation de la Phonothèque sera assurée sur une base régulière, à raison de 20 heures par semaine. Pour ce faire, la Ville prévoit qu'il lui en coûtera 400000$.

De même sera maintenue la participation financière de la Ville au Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal: 3,8 millions.

Quant à la Société des musées de sciences naturelles (Biodôme et Planétarium), elle recevra neuf millions de la Ville en 1994, comparativement à 9,9 millions en 1993. Le nouveau Service de la culture versera 1,7 million aux entreprises et organismes culturels.

La Ville versera par ailleurs 9,5 millions en subventions dans la cadre de la politique d'habitation «Habiter Montréal» pour la rénovation d'au moins 1025 logements et 169 chambres et pour la démolition de près de 600 hangars.

La Société d'habitation et de développement de Montréal recevra quant à elle 4,2 millions pour poursuivre ses efforts dans le domaine immobilier, dont l'actif devrait atteindre 3426 logements en 1994 et 437 chambres.

L'Office municipal d'habitation de Montréal aura 8,3 millions à sa disposition notamment pour l'ajout à son parc locatif de 322 nouvelles unités d'habitations à loyer modique.

Quant au programme des crédits de remboursement de taxes annoncé plus tôt cette année, Montréal y consacrera 368400$.

Enfin, au chapitre du développement économique, 308000$ iront au développement international contre 703000$ en 1993; 911800$ au programme «Partenaires dans le développement économique» contre 1,1 million cette année; 3,5 millions au programme de coopération industrielle (PROCIM); 580000$ pour la poursuite de «l'opération commerce» et la revitalisation des artères commerciales; 250000$ pour l'Institut Design de Montréal; et deux millions seront versés pour promouvoir l'industrie touristique à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal.

Finalement, la Ville de Montréal investit un peu plus d'un million pour terminer l'installation d'un nouveau système de répartition des appels de secours assisté par ordinateur pour son Service de prévention des incendies.

La réintroduction de la taxe sur les valeurs locatives (affaires, eau et services), coûtera 1,7 million à la Ville et elle doit prévoir presque 12 millions pour les mauvaises créances ou mauvais payeurs. □

PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Le chef de l'opposition à l'hôtel de ville de Montréal et conseiller du Parti civique, M. Michel Benoit, a rendu public hier soir, pour la deuxième année consécutive, le document budgétaire de la Ville de Montréal la veille de sa présentation officielle. Il était accompagné notamment par le conseiller municipal Alain André.

CADAVRES

L'Allemagne est horrifiée par l'utilisation de cadavres dans des accidents similés

ner si cette pratique portait atteinte à la tranquillité des morts, a indiqué le procureur général Alexander Gramlich.

Le but essentiel de l'enquête est de vérifier que les quelque 200 expériences menées par l'Université de Heidelberg l'ont toujours été avec l'assentiment des familles. Personne n'a été mis en cause jusqu'à présent, précise-t-on.

Klaus von Trotha, ministre de la Recherche du Bade-Wurtemberg, n'a pas ordonné l'arrêt des essais, mais il a enjoint à l'université de lui soumettre un rapport sur le nombre de tests effectués et de prouver que les familles avaient donné l'autorisation d'utiliser les cadavres à cette fin.

«Notre constitution garantit la liberté de la recherche scientifique, mais elle garantit aussi la protection de la dignité humaine», a souligné M. von Trotha à la télévision allemande.

L'université a fait savoir qu'elle se rendrait à la demande du ministre, en ajoutant qu'elle n'avait pas l'intention de mettre fin aux tests portant sur des adultes. La législation allemande permet l'utilisation de cadavres pour la recherche, à condition que l'on obtienne le consentement des familles.

À Detroit, le directeur scientifique de la Wayne State University, Albert King, a déclaré que les tests d'accidents d'automobile utilisant des cadavres étaient effectués depuis une cinquantaine d'années déjà, en soulignant qu'il supervisait lui-même une douzaine d'essais de ce genre chaque année.

À Washington, George Parker, porte-parole de la Régie nationale de la sécurité routière, a affirmé que les essais utilisant des cadavres donnaient sur les blessures subies dans les accidents d'automobile des renseignements précieux qui ne pouvaient être obtenus à l'aide de simples mannequins.

M. Parker précise que la Régie finance certains des essais effectués à Heidelberg, ainsi que des tests similaires à l'Université de Virginie, ce qui lui coûte environ 2,5 millions de dollars par an.

«C'est une pratique absolument normale pour les chercheurs, mais il semble que certaines gens n'aiment pas considérer la mort. Je pense que cette sensibilité a quelque chose à voir avec le passé de l'Allemagne.»

En décrivant l'un des tests, le quotidien allemand *Bild* écrit que le cadavre d'un adulte avait été placé au volant d'une Opel Kadett D, et que des appareils de mesure avaient été fixés à sa tête, à sa poitrine et à ses hanches. Une voiture téléguidée a ensuite percuté l'Opel à 50 km/h, au niveau de la portière du conducteur. Cet accident simulé a permis de relever des ecchymoses au poumon, 27 fractures des côtes, une déchirure du foie de 12 cm de long et des traumatismes de la colonne vertébrale.

Sherman Henson, en charge des tests de sécurité chez Ford, à Detroit, affirme que son entreprise approuve les tests utilisant des cadavres effectués par les universités. Il souligne que le programme en cours à Heidelberg est hautement respecté par la communauté scientifique: «Ils sont connus dans le monde entier pour leurs recherches dans ce domaine».

Comme l'Allemagne, la France utilise des cadavres d'adultes pour simuler concrètement les effets des accidents de la circulation, mais les constructeurs tout autant que le corps médical assurent que ces expériences, qu'ils qualifient d'indispensables, se déroulent dans le respect de la loi et que seuls les corps donnés à la science sont utilisés. □

JAMES

Détention «illimitée» pour les deux jeunes meurtriers du petit James

bouleversé toute la Grande-Bretagne: l'assassinat, en février dernier, de James, torturé et battu à mort près d'une voie ferrée après avoir été kidnappé dans un centre commercial de Liverpool.

Le verdict a été prononcé dans un silence total, alors que Jon, celui que l'on appelait l'enfant B, et ses parents pleuraient sans bruit. Robert, l'enfant A, est resté impassible. Au moment de la sentence, prononcée immédiatement après par le président de la Cour, un des oncles de James a lancé depuis la galerie du public, à l'adresse des deux condamnés: «Comment vous sentez-vous maintenant, petits salauds?»

Ce fut le seul incident du procès.

Le père et la mère de James, tous deux livides, étaient venus pour le verdict. Enceinte de huit mois, les yeux remplis de larmes, Denise Bulger venait dans la salle d'audience pour la première fois. Le commissaire chargé de l'enquête, le détective Albert Kirby, l'a embrassée après le verdict, avant de l'escorter hors du tribunal.

En lisant la sentence, le président de la Cour, le juge Michael Morland, s'est adressé aux enfants, immobiles sur leurs chaises comme ils l'ont été tout au long du procès, pour leur dire: «Vous avez commis un acte d'une cruauté diabolique sans équivalent».

Il a ordonné qu'ils soient tous deux détenus pour un temps illimité «selon le bon vouloir de Sa Majesté», en leur expliquant: «Cela veut dire que vous serez détenus pendant beaucoup, beaucoup d'années, jusqu'à ce que le ministre de l'Intérieur décide que vous êtes pleinement réhabilités et que vous ne représentez plus un danger pour les autres».

Le juge Morland a autorisé la presse à divulguer les identités des deux accusés, jusqu'alors uniquement désignés comme l'enfant A et l'enfant B. Mais il a strictement interdit de donner la moindre indication sur les institutions spécialisées où ils vont être placés avant d'être emprisonnés, à partir de l'âge de 15 ans.

Jon Venables, l'enfant B, a dit à son avocat en quittant le tribunal: «S'il vous plaît, dites-leur que je suis désolé», a rapporté ce dernier, Lawrence Lee.

Tous deux issus de milieux défavorisés — une famille de sept enfants dont la mère est seule pour Robert, une famille de trois enfants aux parents longtemps séparés et tous deux chômeurs pour Jon —, les deux meurtriers avaient été décrits comme des enfants «normaux» par les experts psychiatres.

Les jurés, âgés de 20 à 60 ans, ont suivi l'avis de ces experts en décidant que tous deux étaient capables de distinguer le bien du mal au moment où ils assassinaient leur victime. Ils ont aussi considéré que les deux garçons avaient délibérément choisi de tuer James, et que le drame n'était pas le résultat d'un jeu tragique qui aurait mal tourné, comme l'avait suggéré la défense.

Au moment de la mort de James, les deux meurtriers n'avaient que dix ans et demi. Si le drame était survenu six mois plus tôt, ils auraient été considérés comme juridiquement irresponsables de leur geste.

Dans les annales judiciaires britanniques de l'après-guerre, un seul cas est comparable: celui d'une fillette de 11 ans accusée, en 1968, d'avoir étranglé deux enfants de 3 et 4 ans qu'elle ne connaissait pas. Le jury lui avait reconnu des circonstances atténuantes en raison de son «état psychologique perturbé», et l'avait déclarée coupable d'homicide mais non de meurtre. Elle avait été libérée sur parole après avoir été détenue pendant douze ans.

Chaque prévenu avait plaidé non coupable, chacun accusant l'autre d'être responsable du drame. Mais ils avaient contre eux des dizaines de témoignages de passants les ayant vu enlever et malmener James alors qu'ils le traînaient pour une longue marche vers la mort. Selon l'autopsie, l'acharnement contre le bébé, à coups de briques et de barre de fer, a duré près de deux heures au bord de la voie ferrée. Quarante-deux blessures différentes ont été relevées sur son cadavre.

Le procès, qui a duré 17 jours, avait été déplacé à Preston, au nord de Liverpool, afin d'éviter que ne se reproduisent les appels au lynchage qu'avait suscités l'inculpation des deux jeunes garçons en mars dernier. □

COURS

La SAAQ propose d'éliminer les cours obligatoires de conduite automobile

Québec, M. Yvan Sévigny, la SAAQ commet une grave erreur si elle abolit les cours obligatoires de conduite. «Le bilan routier au Québec s'améliore. Les écoles de conduite doivent bien y être pour quelque chose», dit-il. M. Sévigny s'est d'ailleurs étonné de la proposition alors que le ministre responsable des Transports Sam Elkas lui disait récemment l'importance d'augmenter les leçons de conduite sur glace.

Jean Laporte, du Syndicat de la fonction publique du Québec, craint pour sa part que la multiplication des points de distribution pour les immatriculations ne facilite la vie des réseaux organisés de vol d'autos. Selon lui, ces mesures s'inscrivent dans la volonté du ministre de se départir de certaines activités. □

CASINO

Il faut déjà agrandir le casino: 75 millions

de Montréal, a-t-on expliqué au conseil des ministres.

Deux scénarios sont sur la table. Le premier vise l'agrandissement du stationnement des mille places actuelles à 2500 ou 3500. Aménagé sous la terre dans un sol marécageux, ce stationnement coûtera à lui seul plus de 30 milions.

On compte aussi augmenter le nombre des tables de jeu en ouvrant le troisième étage de l'édifice, actuellement inoccupé. Il n'est pas exclu qu'on construise même un étage supplémentaire dans cet ancien pavillon de la France à Expo-67. □

La Presse

Il faudrait au moins une douzaine d'années pour améliorer l'autoroute Métropolitaine

PIERRE GINGRAS

■ Les grands travaux préconisés par les auteurs de la recherche visant à trouver des solutions globales pour améliorer l'efficacité de l'autoroute Métropolitaine prendraient au moins une douzaine d'années à se réaliser, a mentionné hier Jean-Claude Larrivée, directeur territorial du ministère québécois des Transports à Montréal,

«C'est un échéancier normal», a-t-il insisté.

Et ce délai, a-t-il poursuivi, suppose que les instances gouvernementales acceptent immédiatement une des solutions avancées. Or, les responsables de l'étude ont reconnu que dans l'état actuel des finances publiques, il était utopique d'envisager une décision rapide à ce sujet.

Président de la Commission de l'aménagement de la CUM, Hubert Simard, a plutôt évoqué que certaines solutions pourraient être réalisées par étape. Il a toutefois précisé que ce type de projet ne pouvait s'incrire dans le cadre de la politique fédérale de renouvellement des infrastructures mise de l'avant par le nouveau gouvernement libéral du premier ministre Jean Chrétien.

«L'important, a t-il indiqué c'est d'avoir étudié à fond la situation et d'avoir trouvé des solutions intéressantes, a-t-il mentionné. Nous serons prêts quand il y aura des fonds de disponibles et que les élus prendront leurs décisions, comme ce fut le cas lorsque l'on a annoncé à l'époque la construction de l'autoroute Ville-Marie».

Pour M. Simard, il faudra cependant agir tôt ou tard puisque les prévisions sur 20 ans font état d'une augmentation de 21 p. cent du flot de véhicules et de 35 p. cent du temps d'attente. À l'heure actuelle, le tronçon entre l'autoroute 13 et l'échangeur Anjou est presque saturé douze heures par jour, sept jours par semaine.

MM. Larrivée et Simard présentaient hier aux journalistes les résultats de l'étude menée au coût de 1,3 million par le consortium Dessau-LGL sur l'autoroute métropolitaine dont les grandes lignes ont été publiées par *La Presse*.

Parmi les scénarios préconisés pour améliorer la situation, on parle de construire un tunnel de neuf kilomètres entre l'autoroute Côte-de-Liesse et le boulevard Pie-IX, de démolir la voie surélevée et de construire un immense boulevard dans cete emprise, une entreprise de 1,2 milliard. Une autre solution consiste à limiter la congestion chronique entre Décarie et l'autoroute 15 en construisant un tunnel entre les deux échangeurs, une dépense de 260 millions.

On parle aussi d'ajouter une voie supplémentaire sur certains tronçons de l'autoroute Métropolitaine, une facture de 166 millions. Enfin, une solution plus radicale, la démolition d'une partie de la voie élevée et son remplacement par un boulevard. Facture: 76 milions, et une solution qui ne résoudrait pas pour autant le problème de façon satisfaisante.

L'étude propose donc une mesure «hybride» où on préconise notament la construction du tunnel entre Décarie et l'autoroute 15, une note qui n'en atteindrait pas moins les 345 millions.

Les auteurs de l'étude font valoir toutefois que l'on pourrait rapidement envisager certains travaux qui amélioreraient sensiblement la situation et à peu de frais, une soixantaine de millions. Il s'agit notamment de synchroniser les feux de circulation aux voies de sortie, d'améliorer la conception des échangeurs l'Acadie et Papineau, de déplacer certaines voies d'entrée (Saint-Hubert est) pour éviter les conflits entre ceux qui quittent l'autoroute et ceux qui y entrent. On préconise aussi la construction d'une voie supplémentaire, une troisième, sur chaque voie de service de part et d'autre de l'autoroute, un projet facilement réalisable, a-t-on dit.

Au Club automobile du Québec (CAA), on favorise plutôt la réalisation rapide d'améliorations qui respectent le plus le contexte financier actuel, «de petits projets efficaces et peu coûteux», a dit Claude Pineault, le vice-président aux communication de l'orgánsime. Le CAA suggère entre autre d'installer un système de caméras à certains points chauds de l'autoroute afin de pouvoir détourner la circulation lorsqu'il y a congestion, une mesure qui a donné de bons résultats en Europe, semble-t-il.

«Mais, il est impossible de contourner le problème. Il faudra faire quelque chose». Le CAA qui compte pas moins de 640 000 membres au Québec dont 360000 dans la région immédiate de Montréal, dénonce une fois de plus l'attitude du gouvernement face à son réseau routier. «Par rapport au budget de dépenses gouvernementales, Québec met de moins en moins d'argent sur nos routes. Mais le gouvernement nous siphonne 4 milliards par annéc en taxes et redevances de toute nature. Seulement 28 p. cent de cette somme est réinvestie sur nos routes. Ce n'est pas assez».

Lignes de trains de banlieue: le projet n'est pas encore sur ses rails

ANDRE PEPIN
du bureau de LA PRESSE
QUÉBEC

■ Le développement des lignes de trains de banlieue dans la région de Montréal est menacé. Le gouvernement Bourassa devait annoncer cet automne des investissements majeurs à ce sujet, mais le dossier est toujours à l'étude dans les obscurs comités ministériels.

Le gouvernement du Québec ne dispose pourtant plus que d'un délai de quelques jours pour se porter acquéreur de locomotives et voitures de la compagnie Go Transit de Toronto, mais le dossier n'est toujours pas à l'étude au conseil des ministres, ont confirmé hier à *La Presse* les ministres André Bourbeau, de la Sécurité du revenu et Robert Middlemiss, responsable de la Voirie.

«L'étude du dossier suit son cours normal, mais il faudra revoir nos réels besoins», a indiqué M. Middlemiss, à la sortie des travaux de l'Assemblée nationale. Son collègue Bourbeau, responsable de la Rive-Sud de Montréal, a pour sa part précisé que l'achat de ces équipements n'avait pas encore été examiné par le conseil des ministres.

L'achat des véhicules de Go Transit est un dossier complexe qui traine dans les cartons du ministère des Transports depuis octobre 1992. Ces équipements, qui ont pour la plupart besoin de réparation, sont offerts au Québec pour la modique somme de 4,9 millions. Au total, quelque 80 unités sont disponibles pour ce prix.

Dans le plan du ministère, solidement appuyé par la STCUM, ces nouvelles voitures seraient utilisées sur les voies abandonnées du Canadien National et du Canadien Pacifique, de façon à créer une véritable couronne de service, de Saint-Jérôme à Longueuil, via Laval et Boucherville, pour ensuite relier l'ouest de Montréal à Rigaud.

Depuis un an, rappelons que le ministre Elkas a mis sur la table différentes options pour le financement du projet, notamment une participation des villes, mais également des automobilistes de la région métropolitaine. Une taxe spéciale de 5$, qui serait imposée sur les immatriculations, a maintes fois été évoquée, mais aucune décision n'est prise.

L'été dernier, le ministre Elkas a négocié avec le gouvernement ontarien pour obtenir un délai — un droit de premier refus — mais ce délai expire à la fin de décembre. Au ministère des Transports, des sources affirment que le gouvernement s'apprête finalement à donner son aval, mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres.

Un autre dossier capital pour la région métropolitaine, soit le prolongement du métro vers Laval, annoncé tant de fois durant des campagnes provinciales et municipales, traine lui aussi dans le labyrinthe des comités ministériels, une étape longue et fastidieuse qui précède forcément l'accord finai du conseil des ministres.

Les gouvernements songent à sauver l'immeuble des Commissaires

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont ouvert une enquête, cette semaine, pour déterminer la meilleure manière d'empêcher le monumental édifice des Harbour Commissionners (les Commissaires du havre), (un riche immeuble historique du 357 ouest rue de la Commune), de dépérir.

Cet immeubie, construit en 1876 pour loger l'administration fédérale du port — elle y a été installée jusqu'en 1969 — est dans un triste état de conservation. Les pierres de ses corniches tombent et, selon des témoins, l'eau pénètre par le toit. On trouve, sur la façade, une affiche «Produits et ressources de Chine», mais tout est fermé.

L'administration actuelle du port historique (dans le périmètre du Vieux-Montréal), la Société du Vieux-Port, une autre administration fédérale, occupe l'immeuble d'à côté, juste à l'est, au coin de la rue Saint-Pierre.

Son dirigeant, M. Pierre Emond, a exprimé la crainte, hier, que cet immeuble «des Commissaires», actuellement fermé, ne menace la sécurité des passants; il a dit craindre, aussi, qu'un éventuel incendie ne se propage à son propre immeuble, le Allan, celui-là ayant fait l'objet d'une coûteuse restauration. M. Emond a dit que son administration n'a pas d'argent pour acheter et rénover cet immeuble voisin.

Le confrère Guy Pinard, a étudié le cas de cet immeuble. Il signale, dans sa chronique patrimoniale du 15 septembre 1991, qu'en 1971, après le déménagement de l'administration portuaire générale, la corporation fédérale des biens de la Couronne a vendu cet immeuble pour la somme de 50000$ à M. Paul Eisenstein; celui-là le revendit 81000$ l'année suivante à M. Su Tze Wong. La propriété passa ensuite à la société Produits et Ressources de Chine et, en 1981, cette dernière société céda la propriété à une compagnie à numéro, «107257 Canada inc.» pour la somme de 515000$.

Le porte-parole du ministère de la Culture, responsable ultime du patrimoine national, Mme Monique Barriault, a dit croire, hier, «à première vue», que la loi québécoise sur les biens culturels ne permet pas à l'Etat d'intervenir directement pour protéger un immeuble patrimonial de cette sorte dans les limites du Vieux-Montréal. L'immeuble, en tout cas, n'est pas classé, et le gouvernement «n'envisage pas» d'engager des procédures de classement.

Mme Barriault a dit par ailleurs que le ministère songe à se lier avec l'administration municipale de Montréal, laquelle posséderait, elle, «une marge de manoeuvre relative à la sécurité du public» pour trouver une solution. Le ministère, pour tout dire, se borne, pour le moment, à consulter ses avocats pour déterminer l'étendue des pouvoirs des articles de sa loi sur les biens culturels.

Le responsable du patrimoine à la Ville, M. Gabriel Deschambault, a dit, lui aussi, que les possibilités d'intervention de la Ville, — ses règlements — en cette matière, se trouvent dans une zone juridique grise. Mais il a signalé que, pour protéger le public, les règles municipales permettent de poser certains gestes, notamment pour consolider les murs. Il a dit qu'une enquête est ouverte à cet égard.

Juste à l'ouest de cet immeuble, coin McGill, la société Immeubles de la Commune McGill, se prépare à construire, avec la participation de la Société immobilière du patrimoine architectural, un immeuble en copropriété divise le «Un McGill» (30 millions).

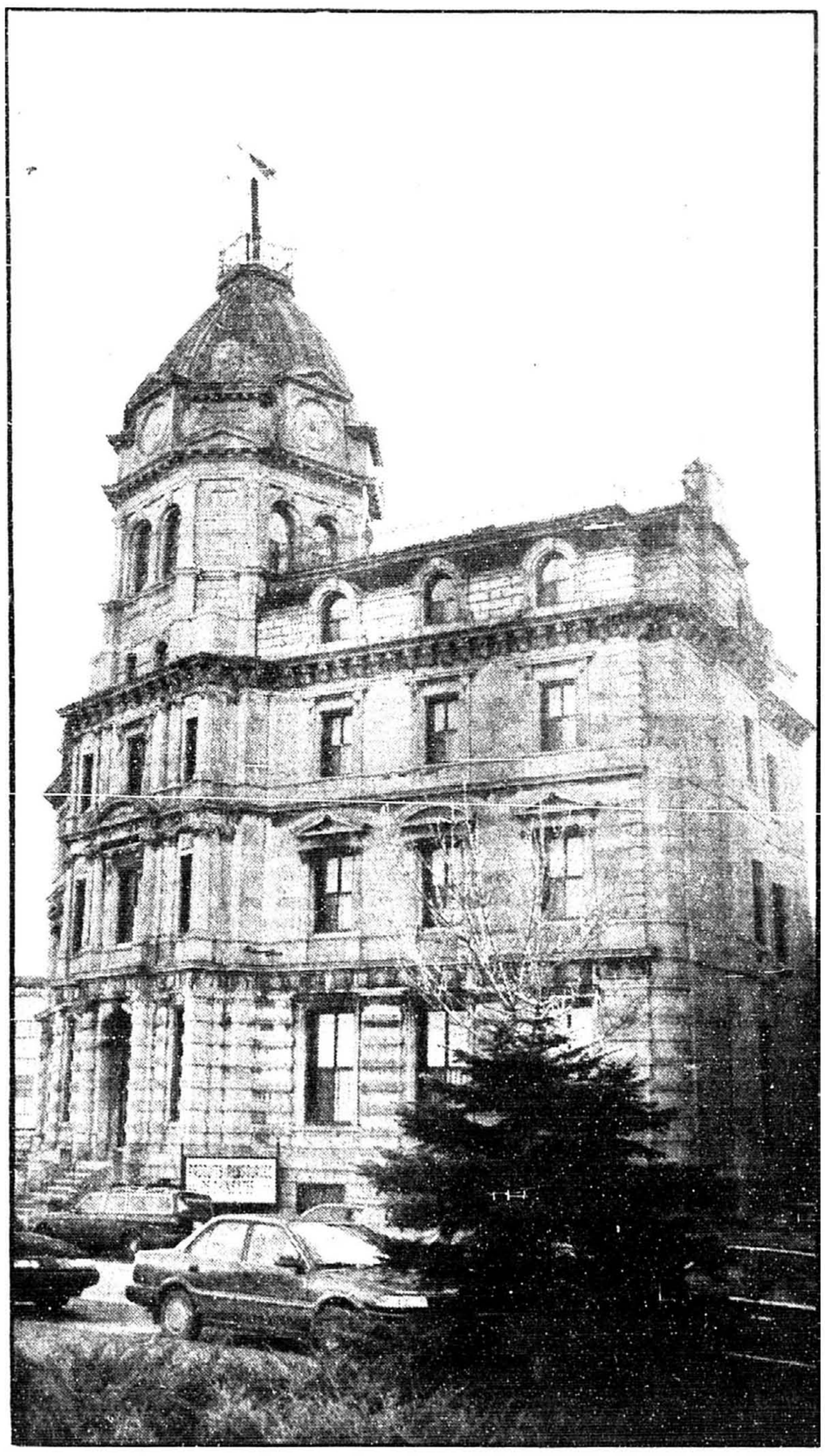

L'immeuble des Commissaires du port, rue de la Commune, dans le Vieux-Montréal, est dans un piètre état. PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

Son président, M. Maurice Gareau, a dit hier que son entreprise a eu de la difficulté à communiquer avec les propriétaires actuels de l'immeuble des Commissionners.

L'immeuble «des commissaires» est de style néo-renaissance; il a une belle présence sur la rue de la Commune. Certains estiment qu'il pourrait utilement être transformé en logements. Il n'a pas été possible de communiquer, hier, avec ses propriétaires ou avec la SIMPA.

L'EXPRESS DU MATIN

LE CASINO FAIT DES HEUREUX

■ Au cours des deux dernières semaines, cinquante-huit personnes se sont partagé un total de plus de 1,5 million, en lots de plus de 5000 dollars, gagnés aux machines à sous et au Keno du Casino de Montréal. Le montant le plus élevé remis à un visiteur était de 160000$, tandis qu'un second était de 120000$, tous deux gagnés par des joueurs aux machines à sous. Les autres montants s'échelonnaient entre 5000$ et 75000$. Une autre Cadillac a également été remportée mardi par un Québécois. Une première voiture de luxe, offerte par le Casino de Montréal, avait été remise à un résident d'Anjou, André Duclos, lors de sa deuxième visite au Casino, le mois dernier.

HOMME BARRICADÉ

■ Une autre prise d'otage s'est terminée rapidement et sans effusion de sang, hier, à Saint-Roch-de-l'Achigan, dans Lanaudière. Un homme de 46 ans, armé d'une carabine, s'est barricadé pendant environ deux heures dans une résidence du rang Saint-Charles, retenant de force et menaçant le frère de son ex-amie. Après des pourparlers avec des agents de la Sûreté du Québec, l'homme s'est rendu sans résistance. Il a été conduit dans un centre hospitalier de la région pour y subir des examens.

GRANBY POURSUIVIE

■ C'est le 24 mars prochain que s'ouvrira le procès de la ville de Granby, poursuivie par le ministère de l'Environnement pour avoir déversé des eaux usées non traitées dans la rivière Yamaska. L'incident s'est produit le 18 juin 1992. La ville procédait alors au nettoyage d'un collecteur d'égouts pendant que le niveau de l'eau de la rivière était très bas. Un grand nombre de poissons avaient été retrouvés morts le lendemain. Si elle est reconnue coupable d'avoir enfreint la Loi sur la qualité de l'environnement, Granby pourrait écoper d'une amende pouvant atteindre 250000$.

CARGAISON DE STUPS

■ Un deuxième mandat d'arrestation international vient d'être émis dans l'affaire du Marine Transport, le navire qui a sombré au large de Terre-Neuve il y a quelques années avec une cargaison de stupéfiants. Le capitaine du bateau, Modesto Valerio Gonzalez, un Dominicain de 37 ans, n'a pas donné signe de vie depuis samedi soir. Gonzales, qui était en liberté provisoire, habitait à la communauté de l'Etoile de Bethléem, à Sherbrooke. Les responsables de cette communauté ne savent pas où le joindre. Son procès devait débuter lundi. A la fin du mois d'octobre, le présumé chef de ce complot d'importation de 1500 kilos de cocaïne au Canada, Paulin Bolbuc, 39 ans, a également disparu. Sept autres individus ont été mis en accusation dans cette affaire.

VOLS ET MÉFAITS

■ Deux individus ont été arrêtés hier matin dans des résidences de Terrasse Vaudreuil et Terrasse Perrot par la Sûreté du Québec de Valleyfield. On les soupçonne d'avoir commis une trentaine de vols, suivis de méfaits dans des cabines téléphoniques. Trois autres membres de ce réseau pourraient être arrêtés prochainement relativement à ces événements survenus depuis le mois d'août dernier à Pincourt, Dorion, Dorval, Sainte-Adèle, Sainte-Thérèse et Saint-Joseph-du-Lac. Les dommages causés aux cabines téléphoniques s'élèvent à environ 95000 dollars et les vols à environ 2500 dollars.

HOMMES BLESSÉS À BOISBRIAND

■ L'unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec enquête sur les circonstances entourant une agression dont auraient été victimes deux résidants de Boisbriand. Les victimes, âgés d'une vingtaine d'années, pourraient avoir été battues à la suite d'une altercation avec d'autres individus relativement à une affaire de stupéfiants. On a hospitalisé les jeunes hommes, dont l'état n'inspire toutefois aucune crainte.

PACKARD BELL
ORDINATEUR LEGEND-115 PLUS
• Processeur 80486sx/25 MHz
• 4 Mo de mémoire (jusqu'à 32 Mo)
• Disque dur de 170 Mo à 17 ms
• Contrôleur vidéo intégré "Local Bus"
• Résolution SVGA expendable (512k)
• Lecteur 3.5" Haute-densité
• Souris et clavier inclus
MONITEUR SVGA EN OPTION
1299
3 MOIS sans INTÉRÊT NI PAIEMENT
SUR PRODUITS PACKARD BELL SÉLECTIONNÉS. 20% EXIGÉS SUR FACTURE TOTALE
EPSON
IMPRIMANTE LASER
• 300 ppp
• 6 pages/minute
• 1 mo mémoire
• Compatible "HP LaserJet™III
Reg. : 999.00
RABAIS 50$
949
AVENTURE ELECTRONIQUE
LIMITE DE 5 BOÎTES PAR CLIENT
BOÎTE DE 10 DISQUETTES 3½ HD
859
MONTRÉAL OUEST 630-6815
MONTRÉAL CENTRE 733-6900
ST-LÉONARD 722-4550
RIVE-NORD 686-3956
RIVE-SUD 923-8100
TROIS-RIVIÈRES 691-4520
JOLIETTE 752-1255
SOREL 746-4736
LIVRAISON GRATUITE MÊME LE DIMANCHE!

Les policiers de la CUM se mobilisent à l'aréna Maurice-Richard

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ À moins d'un changement de dernière heure, la journée sera longue pour la direction du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal et la CUM en raison des moyens de pression que les policiers doivent prendre, ce matin, pour protester contre les lenteurs de l'employeur dans les négociations visant le renouvellement de leur convention collective.

Les quelque 4400 policiers de la CUM sont invités à assister à 9h45 à une assemblée générale extraordinaire à l'aréna Maurice-Richard où le président de la Fraternité des policiers, Yves Prud'Homme, fera le point sur les négociations qui sont presque dans une impasse. La dernière rencontre de négociation a eu lieu vendredi dernier.

Cette réunion sera précédée d'une rencontre des délégués syndicaux qui aura lieu, à 8h45, au même endroit. Ils seront informé de la stratégie qui sera présentée à l'ensemble des policiers par la suite.

La décision de la Fraternité de porter le débat sur la place publique arrive à un moment où la CUM s'apprête à nommer un nouveau directeur pour son service de police et un nouveau président pour son comité exécutif.

Selon ce que *La Presse* a appris de policiers, les moyens de pression qui seront adoptés toucheront principalement l'administration du service de façon à paralyser le fonctionnement des escouades spécialisées.

Il en aurait été décidé ainsi pour éviter de mettre sur la ligne de feu les «bleus», c'est-à-dire les hommes et femmes qui répondent aux appels des citoyens. La population ordinaire n'est pas censée être touchée par les mesures de protestation.

Même si les services offerts à l'ensemble de la population ne devraient pas être atteints, l'affrontement entre la Fraternité et la CUM risque d'être très dur.

Cette assemblée syndicale tracasse la direction de la police de la CUM car, hier, des réunions en haut lieu se sont déroulées afin de trouver des solutions pour contrer les moyens de pression.

La Fraternité veut avoir ce matin le plus de monde possible dans les estrades de l'aréna Maurice-Richard. Des avis de convocation ont été envoyés à tous les policiers à travers l'île de Montréal. Contrairement aux habitudes, il n'y aura pas une autre rencontre en fin d'après-midi pour permettre aux policiers qui travaillent de jour d'y assister. La Fraternité adopte le même processus que lors de la réunion extraordinaire du 8 juillet pour protester contre la loi 102. Rappelons que par la suite, le Conseil des services essentiels avait interdit aux policiers d'entreprendre des moyens de pression. Cette ordonnance ne tient plus parce que la loi 102 est entrée en vigueur, affirme-t-on dans le milieu syndical policier.

Joint au téléphone en début de soirée, le président de la Fraternité, Yves Prud'Homme, s'est refusé à tout commentaire. Il s'est borné à dire que cette assemblée avait été convoquée pour faire le point sur les négociations. Une rencontre de presse suivra la réunion.

Toutefois, *La Presse* a en outre appris que la syndicat tenait beaucoup à avoir une convention collective d'une durée de trois ans qui englobera 1995. La Fraternité espère encore, même si la loi qui gèle les salaires et permet une récupération de la masse salariale est en vigueur, trouver une façon pour que les policiers de la CUM ne perdent aucun montant d'argent réel comme à Laval et à la Sûreté du Québec.

L'ex-directeur général d'un centre d'accueil doit rembourser 29 355 $ pour dépassements salariaux

MICHÈLE OUIMET

■ Pierre Girard, l'ex-directeur général du centre d'accueil Sénécal, situé à Montréal-Nord, doit rembourser 29 355 $ au ministère de la Santé et des Services sociaux car il a touché un salaire plus élevé que celui auquel il avait droit, a appris *La Presse*.

Deux vérificateurs du ministère de la Santé ont passé six jours au centre d'accueil en août et septembre 1992 et ils ont passé tous les comptes au peigne fin. En plus des dépassements salariaux, ils ont découvert de nombreuses irrégularités administratives. Le remboursement des dépenses se faisait dans un fouillis général et les mécanismes de contrôle étaient inefficaces, peut-on lire dans le rapport de vérification que *La Presse* a consulté et qu'un citoyen a obtenu par la loi d'accès à l'information.

Deux mois après la vérification, en novembre 1992, le centre a fusionné avec un autre établissement du réseau de la santé, Les Ateliers Le Cap. Tous deux s'occupent des déficients intellectuels. Jean-Pierre Aumont a été nommé directeur général du nouvel organisme fusionné, qui gère un budget de 15 millions, tandis que Pierre Girard est devenu conseiller cadre avec un salaire de 79 319 $ par année. Il est d'ailleurs toujours en poste.

M. Girard n'a pas encore remboursé le ministère. «La procédure de remboursement est enclenchée, a précisé M. Aumont. Il s'agit de trouver une entente.»

«M. Girard va contester les montants mais, en bout de ligne, il devra rembourser», a dit de son côté le président du conseil d'administration du Centre Sénécal-Les Ateliers Le Cap, Charles Giguère.

M. Girard a refusé de parler à *La Presse*.

Selon les vérificateurs, M. Girard est passé de la classe salariale 18 à la classe 19 puis 20 sans avoir préalablement obtenu toutes les autorisations du ministère. Il doit donc rembourser 29 355 $.

Les dépenses de M. Girard ont aussi été passées au crible par les vérificateurs. En 1990-1991, M. Girard a dépensé 31 065 $ pour ses déplacements et ses repas et 36 563 $ l'année suivante.

«Le remboursement des dépenses, écrivent les vérificateurs, s'est fait dans un fouillis général: factures déposées à tous les trois, quatre ou six mois dans le cas des frais de repas, aucune indication des circonstances et/ou des participants à un dîner ou un souper, factures (2) en date du 1er janvier remboursées sans notes explicatives...»

Des repas, d'un montant de 1 728,33 $ en deux ans (1990 à 1992), ont été pris les samedis, les dimanches et les jours fériés.

M. Girard avait aussi l'usage quasi exclusif d'une Ford Econoline, louée depuis le 15 décembre 1989. Le 4 septembre 1992, soit 22 mois plus tard, l'odomètre indiquait 117 788 kilomètres. Les vérificateurs ont retrouvé une facture de réparations provenant d'Ogunquit.

«L'utilisation par le directeur général de ce véhicule à des fins personnelles, transport du domicile au bureau et retour, utilisation les fins de semaine et pour au moins un séjour sur la côte est américaine, constitue une dépense non-admissible», peut-on lire dans le rapport.

Le Centre Sénécal donnait de nombreux contrats à des consultats extérieurs: près d'un demi-million (439 119 $) de 1990 à 1992. Pourtant, plus de 240 employés travaillaient au Centre. Les vérificateurs ont également noté que le conseil d'administration était à la remorque du directeur général et que la gestion était centralisée.

Le nouveau conseil d'administration de Les Ateliers Le Cap-Centre Sénécal n'a jamais été mis au courant de la vérification ministérielle et pourtant, selon la loi, c'est à lui que revient la responsabilité de réclamer les sommes dues puisqu'il est le patron du directeur général.

MM. Aumont et Giguère ont donc piloté le dossier sans mettre le conseil d'administration dans le coup. Ils ont expliqué que c'était parce qu'ils n'avaient jamais obtenu le rapport de vérification et qu'ils attendaient d'en avoir une copie pour mettre le conseil au courant.

Le sous-ministre responsable du dossier, Maurice Boisvert, a rétorqué que toutes les informations avaient été données à MM. Aumont et Giguère lors d'une rencontre qui a eu lieu le 2 décembre 1992.

Les membres du conseil d'administration vont donc apprendre qu'il y a eu une vérification ministérielle en lisant *La Presse*.

M. Aumont, qui s'est empressé de se dissocier de l'administration Girard, a aussi affirmé que la situation s'était régularisée. Le tir a été corrigé, a-t-il dit, et près de 80 p. cent des recommandations faites par les vérificateurs ont été mises en place.

La petite Carolyne Caron-Champagne toujours cachée

MARTHA GAGNON

■ Disparue avec sa grand-mère maternelle depuis 1991, la petite Carolyne Caron-Champagne, 6 ans, demeure toujours cachée, malgré toutes les démarches qui ont été entreprises pour mettre fin à ce drame familial.

L'enfant a été enlevée par la grand-mère, avec la complicité de la mère, pour la soustraire à la garde de son père. Celui-ci mène une bataille acharnée depuis près de trois ans pour retrouver son enfant qui souffrirait de troubles physiques et mentaux. Condamnée pour enlèvement et de nombreux outrages au tribunal, la mère, Jocelyne Champagne, a toujours affirmé que son ex-mari avait commis des gestes incestueux, bien qu'il n'existe aucune preuve à cet effet.

Mme Champagne, de Baie-Comeau, n'a pas rempli son engagement de remettre la fillette au Directeur de la protection de la jeunesse comme prévu, mardi. Dans une entente intervenue devant le juge Ross Goodwin, de la Cour supérieure, la semaine dernière, Mme Champagne s'était engagée à tout faire pour favoriser le retour de l'enfant dans un délai de cinq jours.

En contrepartie, son ex-mari, André Caron, acceptait de renoncer à son droit de garde le temps que la fillette soit soumise à une expertise psychosociale après son retour.

La semaine dernière, Jocelyne Champagne faisait parvenir aux médias une lettre adressée à sa mère, Jeannette Brochu-Champagne, dans laquelle elle lui demandait «d'organiser le retour de Carolyne.» Mme Champagne soutient ne pas connaître l'endroit où se cachent sa mère et sa fille.

D'après son avocat, Me Jacques Normandeau, elle comptait uniquement sur les médias d'information pour diffuser son message. Pour expliquer l'échec de sa démarche, Mme Champagne affirme que le message, qui contiendrait des codes secrets, aurait dû être publié intégralement dans tous les médias.

Dans cette lettre d'une vingtaine de lignes, elle dit: «J'ai l'assurance que ma petite fille sera examinée par des gens compétents avant que son père et moi ne la voyions. C'est pourquoi, je prends la chance de te demander d'organiser le retour de Carolyne.

Carolyne Caron-Champagne, 6 ans.

Si tu prends connaissance de cette lettre, je sais que tu feras ce que je te demande.»

Elle ajoute aussi que les experts sauront découvrir pourquoi «Carolyne a été perturbée au point de voir sa santé se détériorer: mutisme, convulsions, etc.» À travers ces mots, on comprend que Mme Champagne espère que l'expertise déterminera si sa fille a subi des attouchements ou si elle souffre d'un handicap comme l'affirment des professionnels qui l'ont examinée dans le passé.

Hier, l'avocate du père, Me Brigitte Gauthier, affirmait que ce nouvel échec était un coup de massue pour son client qui est à bout de ressources.

Quant au procureur de la mère, il étudiait la possibilité de contester la décision du juge Goodwin d'emprisonner Jocelyne Champagne qui, en octobre dernier, avait obtenu une libération conditionnelle de deux mois. Au terme d'une journée d'audience au Palais de justice de Québec, mardi dernier, le juge ordonnait l'incarcération de la mère.

Pour éviter que la Commission des libérations conditionnelles n'intervienne à nouveau, il a aussi suspendu «toute décision de tout organisme dont l'effet serait différent tant que la Cour supérieure n'aura pas statué autrement.»

Un autre motif pourrait inciter la grand-mère à ramener l'enfant. Il semble que son mari ait des problèmes de santé et souffre de cette situation pénible.

Une caisse pop condamnée à verser 2 500 $ à une assistée sociale

YVES BOISVERT

■ Une caisse populaire vient d'être condamnée à verser 2 500 $ à une femme qui s'était vu refuser un prêt hypothécaire parce qu'elle était prestataire de l'aide sociale.

Dans une décision rendue publique hier, le juge Michael Sheehan, du Tribunal des droits de la personne, a en effet conclu que Mme Francine D'Aoust, de Buckingham, s'était vu refuser une hypothèque pour acheter une maison de 28 000 $ «au seul motif» qu'elle vivait de l'aide sociale.

Le 5 juillet 1989, Mme D'Aoust, mère d'un enfant qu'elle élève seule, se présente à la Caisse populaire de Buckingham, dans l'Outaouais pour faire financer cet achat.

Mme Sylvie Vallières, une conseillère en prêts, l'informe qu'elle est sans doute admissible au Programme d'aide à la mise de fonds. Mme Vallières lui dit que des paiements mensuels de 240 $ pourraient suffire. Comme Mme D'Aoust paie déjà un loyer de 340 $ par mois, elle est optimiste.

Selon Mme D'Aoust, la conseillère en prêts lui aurait même dit qu'elle prenait une bonne décision et qu'elle n'aurait aucune difficulté à rencontrer ses paiements.

Mais après qu'elle informe la caisse qu'elle est bénéficiaire de l'aide sociale, elle se fait dire qu'elle n'est pas admissible à un prêt. Le 28 juillet, elle se plaint à la Commission des droits de la personne (CDP). Un représentant de la commission appelle à sa caisse et se fait dire par le directeur de la caisse que le fait de vivre des prestations de l'aide sociale n'est pas du tout un motif de refus.

Invitée à soumettre une nouvelle demande, Mme D'Aoust se rend à nouveau à sa caisse populaire le 31 juillet pour faire une nouvelle demande. La commission de crédit de la caisse refuse le prêt. Mme D'Aoust se plaint aussitôt à la CDP, mais celle-ci ne retient pas sa plainte.

Qu'à cela ne tienne, Mme D'Aoust se rend à titre personnel devant le Tribunal des droits de la personne. Elle dit qu'elle a été victime de discrimination basée sur la condition sociale.

La caisse a plaidé en vain que ce n'est pas le fait d'être bénéficiaire de l'aide sociale qui rendait Mme D'Aoust inadmissible, mais plutôt son niveau d'endettement.

Le juge Sheehan n'a pas retenu cet argument. Il a retenu la version des événements de Mme D'Aoust. Celle-ci a dit au tribunal qu'elle touchait 933 $ par mois: 200 $ de pension alimentaire, 40 $ d'allocation familiale et 693 $ d'aide sociale. Devant ces chiffres, Mme Vallières aurait alors dit: «Je ne vois pas pourquoi ça ne passerait pas».

Mais selon Mme D'Aoust, le ton de la discussion a changé quand la conseillère a su que le 693 $ provenait de l'aide sociale. Mme Vallières aurait alors dit: «On ne prête plus aux 'bien-être social'».

C'est avec beaucoup de détails et de clarté que Mme D'Aoust a témoigné, note le juge. Mme Vallières a nié cette version, mais le juge n'a pas retenu son témoignage. Il est clair pour le juge Sheehan que ce n'est pas la situation financière mais bien le fait d'être prestataire de l'aide social qui avait été déterminant.

Une fois cela établi aux yeux du juge, il s'agissait pour lui de savoir si le refus de la caisse constituait un geste de discrimination fondé sur la condition sociale, ce qui est interdit par la Charte québécoises des droits et libertés de la personne.

Oui, dit le juge, le fait d'écarter quelqu'un parce qu'il vit des prestations de l'aide sociale revient à faire une distinction fondée sur sa situation sociale du moment.

Pour les dommages «moraux» qu'elle a subis, le juge accorde à Mme D'Aoust un dédommagement de 2000 $. Il condamne de plus la caisse à lui payer 500 $ de «dommages exemplaires» parce que, dit-il, la caisse a porté atteinte de façon «intentionnelle» aux droits fondamentaux de la plaignante.

Me Marc Bastien, avocat de la caisse, pense que sa cliente en appellera. Il répète que c'est à cause du niveau d'endettement de Mme D'Aoust qu'elle s'est vu refuser un prêt, pas à cause de son statut d'assistée sociale. Il note que Mme D'Aoust s'est d'ailleurs fait autoriser un prêt de 9000 $ d'une autre caisse populaire depuis, pour l'achat d'une maison plus modeste.

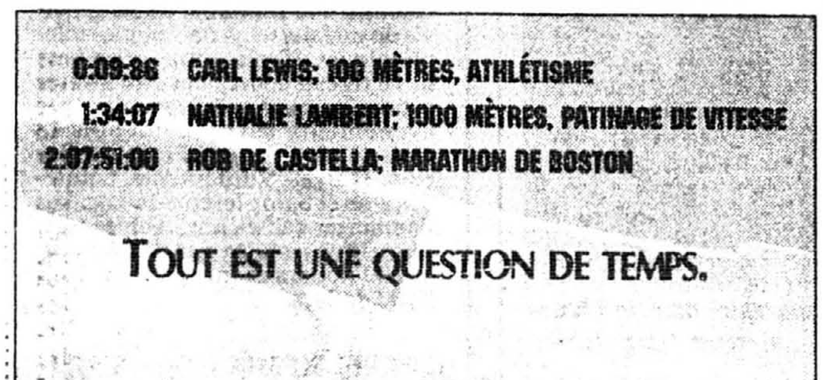

LES JEUNES ASSASSINS DU PETIT JAMES IRONT EN PRISON

PHOTO REUTER

L'enquêteur Jim Fitzsimmons tient la barre d'acier qui a servi à tuer James Bulger.

PHOTO AP

Des fleurs jonchent la tombe du petit James Bulger, au cimetière Kirkdale, près de Liverpool. L'enfant de deux ans fut assassiné par deux jeunes de 11 ans.

PHOTO AP

Le juge Michael Morland, sous l'autorité duquel s'est déroulé le procès des deux enfants.

Un procès comme celui-là ne pourrait pas avoir lieu au Canada

YVES BOISVERT

■ Notre droit criminel est d'inspiration britannique, mais le procès des jeunes assassins du petit James, en Angleterre, nous montre que le traitement des criminels mineurs est beaucoup plus sévère en Grande-Bretagne. La loi canadienne met davantage l'accent sur la responsabilité moindre des mineurs et sur l'espoir d'une réhabilitation.

Premièrement, le Code criminel canadien fixe à 12 ans l'âge de la responsabilité criminelle. Aucun acte commis avant l'âge de 12 ans ne peut entraîner une accusation criminelle au Canada.

Les assassins de James, qui n'avaient qu'onze ans, n'auraient donc pas été accusés au Canada. Selon des avocats spécialisés en ces matières, ils auraient probablement été placés sous les soins du Directeur de la protection de la jeunesse, selon les circonstances.

Au Canada, les jeunes ayant acquis l'âge de la responsabilité criminelle tombent sous l'empire de la Loi sur les jeunes contrevenants, un régime d'exception qui soustrait les adolescents à la rigueur des tribunaux pour adultes.

En vertu de cette loi, la peine maximale imposée à un mineur est de trois ans de «garde fermée», assortie de deux ans de libération sous condition. Il en va ainsi du meurtre, qui entraîne chez les adultes l'emprisonnement à perpétuité automatique (avec libération conditionnelle après un minimum variant de 10 à 25 ans).

Quand le jeune délinquant a 12 ou 13 ans, quelle que soit l'infraction qu'on lui reproche, les avocats du ministère public doivent obligatoirement référer le dossier au directeur de la Protection de la jeunesse, afin de voir si des «mesures de rechange» seraient plus appropriées qu'une mise en accusation formelle.

Si le jeune accusé a 14 ans et plus, la loi permet de le déférer au tribunal adulte si l'accusation est grave. Le juge qui décidera d'envoyer le dossier au tribunal pour adulte examinera les antécédents de l'adolescent, sa maturité, les circonstances du crime. S'il y a renvoi, les règles «pour adultes» s'appliquent. Les cas de renvoi sont très rares.

De mémoire de procureurs de la Couronne, le plus jeune accusé dans une affaire de meurtre au Québec a 14 ans (dans une affaire récente sur la Rive-Sud).

Autre différence avec le système britannique: à aucune étape du processus judiciaire le nom d'un jeune contrevenant ne peut être rendu public. Le nom des deux jeunes accusés de Liverpool a été rendu public hier après le verdict.

Mais, sans que des statistiques rigoureuses aient été compilées, l'impression générale chez les avocats de la Couronne est que les crimes contre la personne ont augmenté de façon significative au Québec parmi les «jeunes contrevenants».

Me Annick Murphy, avocate du ministère public au Tribunal de la jeunesse depuis 1980, a noté cette évolution.

«Au début des années 80, on avait beaucoup de dossiers de vol et de recel, dit-elle. Au milieu des années 80, on a commencé à voir davantage de crimes comme les introductions par effraction; maintenant, on voit énormément de cas de voies de fait, de voies de fait causant des lésions, de tentatives de meurtre.»

Sa collègue Sylvie Lemieux dit que le gros des accusations de crimes violents impliquant des jeunes sont le fait de gangs qui sévissent entre autres dans le milieu scolaire.

Une femme hurle sa haine au départ du fourgon cellulaire transportant les jeunes meurtriers. PHOTO AP

Quoi faire avec de tels jeunes? Surtout comprendre, disent les psys

CAROLE THIBAUDEAU

■ Le procès et la condamnation à Liverpool hier des deux garçons trouvés coupables du meurtre d'un bambin de deux ans, inquiète les psychiatres interrogés par *La Presse*.

Les deux jeunes Britanniques, Robert Thompson et Jon Venables, avaient dix ans, en février dernier, lorsqu'ils ont kidnappé un bébé de deux ans dans un centre commercial, l'ont frappé d'une barre métallique et de briques et l'ont abandonné, mort, sur un chemin de fer.

L'un des psychiatres, le docteur Pierre Mailloux, fréquemment appelé à examiner des criminels de tous âges pour le ministère de la Justice — et connu pour son plaidoyer en faveur de la castration des prédateurs sexuels — invite à la réflexion et au débat de société, avant de se lancer dans pareille démarche: le procès d'enfants.

«Pourquoi faire un procès à des petits bougres de onze ans? Pour protéger les parents? Pour ne pas s'attaquer à la misère sociale? Comment se fait-il que ces enfants-là n'étaient pas à l'école? C'est un grand malheur, ce qui est arrivé. C'est aussi l'occasion de se remettre en question. Peut-être que ce sont deux petits monstres. Mais on a aussi notre examen de conscience à faire.

«Un enfant n'a pas le discernement pour être considéré comme pleinement responsable de ses actes, poursuit le psychiatre. Et si on le déclare apte à subir un procès, quelle serait la suite logique, par exemple dans un État où on pratique la peine de mort? L'exécution?»

De son côté, le docteur Albert Plante, psychiatre pour enfants à l'hôpital Sainte-Justine, affirme qu'au Québec, on ne pourrait pas faire subir un procès à un enfant de moins de douze ans.

«L'enfant est couvert ici par la Loi de la protection de la jeunesse, laquelle a une approche radicalement différente: plutôt que de juger, ce qui est le propre d'un procès, elle tente de voir comment on peut éduquer et ce qu'on veut que l'enfant devienne.»

Que faire avec ces enfants auteurs d'actes cruels? «Il faut s'assurer que le processus judiciaire ne leur causera pas de tort, répond le docteur Plante. Sans excuser, il faut essayer de comprendre. Et il faut continuer de les élever, de les instruire, dans le milieu le plus favorable possible. Pour élever des enfants, il faut toujours une certaine dose d'optimisme.»

Comment des enfants en viennent au crime

Comment des enfants de dix ans ont-ils été amenés à commettre des gestes de cette méchanceté sur un bébé?

«Il se peut qu'ils aient commencé par un simple mauvais coup et que se soit créé une escalade, suppute le docteur Plante. Des témoins, qui ont failli intervenir lorsqu'ils ont vu les garçons portant un bébé en pleurs, auraient pu interrompre cette escalade.»

Le docteur Mailloux affirme que certaines personnes ont des troubles de personnalité qui apparaissent très tôt dans la vie.

«Le psychopathe a une personnalité anti-sociale, explique le psychiatre. À ne pas confondre avec le psychotique, qui est atteint d'une maladie mentale, par exemple la schizophrénie. «On aimerait croire que les enfants naissent sains et beaux mais il y a des êtres humains qui naissent méchants, et qui commencent à être dangereux à un très bas âge. De plus en plus, on s'aperçoit que c'est héréditaire: on rencontre d'autres psychopathes dans les ascendants familiaux. Cela a été mis en évidence chez des enfants adoptés. Vous ne faites pas de n'importe qui un bandit ou un tueur.»

Pour sa part, le docteur Plante de l'Hôpital Sainte-Justine est peu enclin à qualifier de psychopathe un enfant si jeune, comme si on faisait déjà un constat d'échec. «Je préfère réserver ce mot aux adultes, dont la personnalité est déjà établie.»

Portraits de deux enfants assassins

Agence France-Presse

PRESTON, Grande-Bretagne

■ Robert Thompson et Jon Venables, les deux enfants de 11 ans reconnus coupables hier de l'assassinat du petit James Bulger, 2 ans, avaient l'habitude de voler dans les magasins, de faire l'école buissonière et de terroriser d'autres enfants, selon une enquête journalistique.

Dix jours seulement séparent ces enfants élevés tous deux dans des familles déchirées: Jon est né le 13 août 1982 et Robert le 23 août.

Robert, celui que l'on appelait l'enfant A, est le cinquième d'une famille de sept frères. Sournois, manipulateur et menteur par nature, selon l'enquête menée par l'agence britannique Press Association, il avait pris un an de retard sur sa scolarité normale en raison de ses absences systématiques.

Jusqu'à la séparation de ses parents, le 16 octobre 1988, il avait pourtant vécu dans une famille normalement heureuse.

Une semaine plus tard, un incendie accidentel détruisait totalement leur maison à Anfield, près de Liverpool. La famille avait alors vécu dans un hôtel avant d'être relogée à Walton, près de l'endroit où le petit James devait être asasassiné.

Anne, la mère, allait perdre la garde de ses enfants les plus âgés dans les années qui suivirent. Ils furent confiés à des institutions, l'un d'entre eux demandant même son placement volontaire en affirmant que sa mère le frappait avec une canne.

Selon des voisins, Robert s'amusait à capturer des oiseaux avec des pièges dans son jardin et à couper la tête de bébés-pigeons.

Pour d'autres, Robert était un enfant poli et gentil. «Il n'était pas moitié plus mauvais que certains autres enfants du quartier», dit un commerçant.

À l'école, quand il y était, son comportement n'était pas turbulent. Mais il était considéré comme le genre d'enfant «qui fournit les balles pour que d'autres les tirent» tout en restant soigneusement hors d'atteinte.

Jon est le deuxième d'une famille de trois enfants. Son frère ainé et sa soeur cadette sont tous deux dans une école pour enfants en difficulté.

Ses parents, Susan et Neil, sont séparés comme ceux de Robert, mais ils tentaient de revivre ensemble au moment du crime.

Les trois enfants vivaient avec leur mère dans le quartier de Norris Green à Liverpool et passaient les fins de semaine avec leur père dans le quartier de Walton.

En classe, Jon était particulièrement turbulent: il jetait des objets aux autres enfants, se coupait délibérément avec des ciseaux et se collait des morceaux de papier sur la tête.

À la fin de l'année scolaire 1990-91, il avait même tenté d'étrangler un autre enfant avec une règle en bois. Deux femmes avaient alors dû intervenir pour l'en empêcher.

À la suite de ce grave incident, Jon avait été transféré dans une autre école pour redoubler. C'est là qu'il a rencontré Robert. Ils étaient les plus âgés de la classe.

Jon n'avait jamais manqué l'école avant de connaître Robert. Mais quelques mois après leur rencontre il était devenu un habitué de l'école buissonière.

Le vendredi 12 février, jour de l'assassinat de James, Jon et Robert avaient une nouvelle fois décidé de ne pas aller à l'école. Certains de leurs camarades ont raconté qu'ils les avaient invités à venir avec eux: «Nous allons tuer quelqu'un.»

Pendant les jours qui suivirent, il tentèrent de maintenir l'apparence de la normalité: Robert alla jusqu'à porter des fleurs près du lieu du crime, mais Jon était fasciné par la couverture de l'assassinat dans les médias. Ce faux-semblant a duré jusqu'au jeudi suivant, quand des policiers en voitures banalisées vinrent frapper à leur porte, à l'aube.

Des Nikon de belles photos!

ENSEMBLE ONE TOUCH 200
- Mise au point et exposition automatiques
- Chargement et entraînement automatiques du film
- Flash avec réducteur de l'effet des yeux rouges
- Incluant: piles, film et étui

159,99$

APPAREIL NIKON TW-ZOOM 85
- Objectif zoom 32 mm à 85 mm
- Auto-focus, mode panoramique
- Dioptrie ajustable

279,99$

ENSEMBLE NIKON F401X avec obj. zoom 35-70 mm
- Auto-focus ultra-rapide
- Flash automatique intégré
- Mode de programmations multiples
- Retardateur
- Incluant: piles, film et étui

649,99$

66e «TOUT POUR LA PHOTO VIDEO» L. L. LOZEAU LTÉE
6229, rue ST-HUBERT, Mtl H2S 2L9 Tél: 274-6577 Fax: 274-4221 1-800-363-3539
Stationnement municipal à l'arrière

ROLEX

Oyster Perpetual Day-Date
Cadran et lunette sertis de diamants
Oyster Perpetual Lady Datejust
Cadran et lunette sertis de diamants

Agent autorisé Rolex
Château d'Ivoire
depuis 1978
Bijoux - Montres Suisses
2020, de la Montagne, Montréal (Québec) 845-4651

Taxol: percée possible d'un Québécois

Presse Canadienne

PORT-DANIEL

■ L'acceptation du Taxol par l'Agence du médicament de France comme deuxième recours dans le traitement du cancer ovarien réjouit le biologiste gaspésien Claude Mercure, seul producteur canadien de ce médicament, dans la mesure où le produit gagne en crédibilité.

La firme de M. Mercure, Biolyse, de Port-Daniel, en Gaspésie, fabrique du Taxol qu'elle ne peut vendre sur le marché canadien parce que son laboratoire ne répond pas encore aux normes pharmaceutiques de Santé et Bien-Être Canada.

Pendant ce temps, la compagnie américaine Bristol-Myers Squibb (BMS) vend son Taxol au Québec au moins 6400$ le gramme, près de sept fois plus cher que ce qu'en retire M. Mercure en vendant le même produit aux États-Unis à des fins d'expérimentation.

Commentant l'acceptation du Taxol en France, un marché qui sera occupé par BMS, M. Mercure a de plus indiqué que le géant américain n'a pas intérêt à ce que le produit soit distribué en grande quantité là-bas.

«Bristol-Myers n'inondera pas le marché français avec le Taxol, parce qu'elle a intérêt à ce qu'il reste rare pour maintenir le prix élevé, et parce qu'elle vend d'autres médicaments contre le cancer», explique-t-il.

Le Taxol est maintenant commercialisé dans au moins 17 pays du globe par BMS, un marché que Biolyse aimerait pénétrer parce que M. Mercure est convaincu qu'il peut offrir le Taxol à environ 1000$ le gramme et améliorer ainsi son accessibilité.

Pour rendre ses installations conformes à une accréditation de Santé et Bien-Être Canada, le biologiste demande à la Société de développement industriel du Québec un prêt de 1,5 million, mais ses rapports sont houleux avec la SDI, qui n'est pas satisfaite de son plan d'affaires.

«J'en ai un, de plan d'affaires, mais je ne sais pas à qui l'envoyer pour que mon dossier chemine rapidement», note-t-il, frustré par la lenteur bureaucratique.

Claude Mercure croit par ailleurs que le Taxol, bien qu'efficace dans le cancer ovarien, est voué à un avenir encore plus prometteur pour le traitement des cancers du sein et du poumon.

Vidéo-poker: une société québécoise veut faire rouvrir l'appel d'offres

ETI, qui a conçu un terminal pour appareils de vidéo-poker, estime qu'elle pourrait être un fournisseur de qualité de Loto-Québec

ANDRÉ CÉDILOT

■ En raison des hésitations de Loto-Québec à octroyer le contrat de 50 millions$ à un soumissionnaire américain, des fabricants québécois ont eu le temps de mettre au point un système central de contrôle des appareils de vidéo-poker.

L'important contrat devait être octroyé le 4 août, en même temps que la fourniture des quelque 25000 appareils de jeux électroniques qui seront installés dans les brasseries, les bars et les tavernes des quatre coins du Québec. Les deux contrats ont une valeur de plus de 125 millions$.

Pour diverses raisons, Loto-Québec reporte continuellement sa décision. Le dernier motif invoqué: l'enquête que mène la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec sur la société Video Lottery Technologies (VLT), du Montana, qui se bat énergiquement pour obtenir sa part des deux lucratifs contrats.

Dans l'intervalle, une entreprise québécoise qui n'était pas dans la course, Experts en traitement informatique (ETI), de Montréal, a développé un terminal qui permettrait de relier directement à Loto-Québec les milliers de machines à poker disséminées un peu partout dans la province.

La création de cet ordinateur central hautement sophistiqué a nécessité un investissement de 1,3 million$. Outre ETI, le projet a mis à contribution une autre firme de Montréal, Tandem Computers Canada Ltd (Les ordinateurs Tandem), et la compagnie Spielo Gaming International, du Nouveau-Brunswick, l'un des six soumissionnaires invités par Loto-Québec pour la vente des appareils de vidéo-poker.

Selon M. Raphaël Candela, vice-président marketing de Spielo, le nouveau système de contrôle des vidéo-loteries sera prêt le 29 janvier. Comme le temps arrange souvent les choses, il espère que Loto-Québec s'intéressera à ce produit québécois, même si les appels d'offres sont terminés depuis plusieurs mois.

«Originalement, Loto-Québec voulait qu'on lui founisse un système *clés en main* dès le 4 août. Comme nous n'étions pas prêts, nous n'avons pas soumissionner. La pilule a été difficile à avaler. Presque quatre mois ont passé, et le contrat n'est pas encore donné. Où était l'urgence?», se demande Michel Thibault, de la Société de développement de la Gaspésie.

«En toute équité, Loto-Québec devrait rouvrir les soumissions», poursuit le haut fonctionnaire québécois, qui a convaincu Spielo d'aménager une usine de montage de vidéo loterie à Sainte-Anne-des-Monts. Cette initiative pourrait créer une centaine d'emplois. Un directeur-général est déjà à l'ouvrage, tandis que le recrutement va bon train. «On attend juste que le gouvernement se décide...», soutient M. Thibault.

Déjà implantés dans les provinces Atlantiques, en Alberta et au South Dakota, Spielo a bien hâte de savoir s'il sera l'un des fournisseurs choisis par Loto-Québec pour desservir son vaste réseau de vidéo-loterie. Entre-temps, il s'attaquera au marché européen en presentant ses jeux de poker et... son nouveau système central aux autorités de la Suède.

D'après M. Candela, les Suédois veulent installer 12000 machines.

OGILVY MONSIEUR

OGILVY MONSIEUR

LE CONFORT TAILLÉ À LA PERFECTION

ÉLégant parka en coton piqué mixte avec revers "tempête" et rehaussé de touches aspect cuir. Col amovible en simili fourrure. Teintes de brun clair ou vert et brun. Tailles 38 à 46. **350$**

OGILVY
DEPUIS 1866
REZ-DE-CHAUSSÉE
Sainte-Catherine et de la Montagne

OGILVY MONSIEUR

DES NOUVELLES DE FELIX

LES CHATS COMME FELIX AIMENT *felix*

© QUAKER OATS CANADA 1993

Oh!

LES CHANCEUX

ILS SONT INVITÉS AU THÉÂTRE....

SYLVIE DRAPEAU dans

LA LOCANDIERA

Comédie de CARLO GOLDONI • Traduction de MARCO MICONE
Mise en scène de MARTINE BEAULNE

théâtre du nouveau monde

Chaque jour, jusqu'au 27 novembre, quinze abonnés chanceux de *La Presse* recevront une paire de billets pour assister à la pièce «La Locandiera», au tnm !

Voici les chanceux d'aujourd'hui :

M. David de Montréal	no 210564D07
M. Di Staulo de Montréal	no 210618D04
M. Drapeau de Terrebonne	no 210730D05
Mme Lefrançois de Saint-Benoit-du-Lac	no 210966L04
Mme Fanous de Dorval	no 215202F01
Mme Kaigle de Longueuil	no 222142K00
Mme Ledoux de Montréal	no 223236L02
Mme Marceline de Montréal	no 229305M00
Mme Mimeault de Vimont	no 239007M00
M. Nadon de Vimont	no 239048N00
Mme Roy d'Outremont	no 240049R01
Mme Galarneau de Saint-Eustache	no 242899G01
Mme Ouimet de Mascouche	no 246962O00
M. Aubin de Montréal	no 203997A00
Mme Bergeron de Saint-Benoit-du-Lac	no 210941B00

*La valeur totale des billets offerts est de 5220 $, les règlements du concours sont disponibles à *La Presse*.

Pour participer, il suffit de s'abonner à

La Presse

285-6911

GRATUIT UNE PIÈCE ET / OU UNE BOUCHE DE VENTILATION

2 DERNIERS JOURS

LE MEILLEUR TRAVAIL AU PLUS BAS PRIX SUR LE MARCHÉ

Ouvert dimanche pour vos appels téléphoniques — Vous pouvez réserver pour une date ultérieure.

NETTOYAGE DE TAPIS

15,95$ Par pièce
(Minimum de 2 pièces à ce bas prix)
+ 3e pièce GRATUITE

57,95$ Spécial pour quatre pièces
+ 5e pièce GRATUITE

SUPER-OFFRE
Maison complète:
87,95$ 5 pièces couloir et jusqu'à 15 marches + une pièce GRATUITE

39,95$ Canapé de toute dimension ou 2 chaises + une pièce GRATUITE

100% SATISFACTION GARANTIE

NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION

SPÉCIAL 19,00$ 9 bouches par bouche de ventilation
+ une bouche GRATUITE

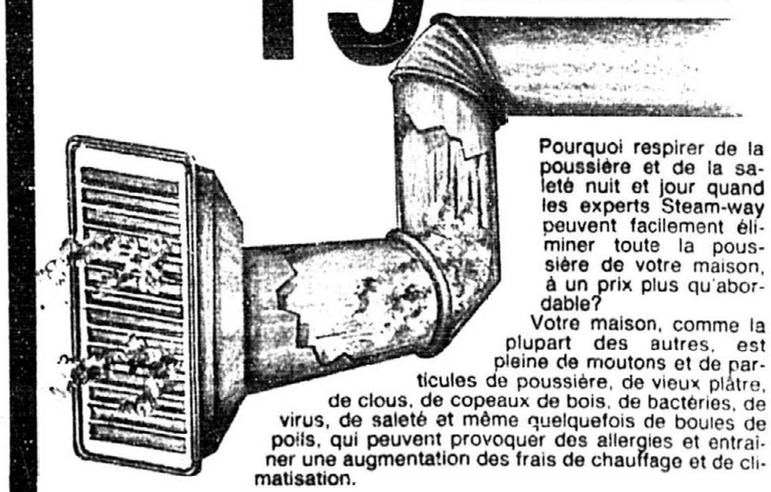

Pourquoi respirer de la poussière et de la saleté nuit et jour quand les experts Steam-way peuvent facilement éliminer toute la poussière de votre maison, à un prix plus qu'abordable?
Votre maison, comme la plupart des autres, est pleine de moutons et de particules de poussière, de vieux plâtre, de clous, de copeaux de bois, de bactéries, de virus, de saleté et même quelquefois de boules de poils, qui peuvent provoquer des allergies et entrainer une augmentation des frais de chauffage et de climatisation.

NOS PROFESSIONNELS FONT DU BON TRAVAIL
NETTOYAGE DE CONDUITS DE SÉCHEUSES
Rendez-vous en soirée sans frais supplémentaires

Estimation commerciale, industrielle et institutionnelle disponible

TÉLÉPHONEZ : DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 21 H 30
* SAMEDI ET DIMANCHE DE 8 H À 17 H

SERVICES DE NETTOYAGE STEAM-WAY POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT

COMPOSEZ 333-3333

* Les professionnels qui nettoient vos conduits à fond — Spécialistes en maisons avec ou sans accès aux conduits

ON CROIT EN LA PROPRETÉ ET LA PURETÉ DE L'AIR POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT

LE MEILLEUR TRAVAIL À UN PRIX EXCEPTIONNEL ET UNE MAISON SANS POUSSIÈRE ET SALETÉ

Un jeune homme d'origine haïtienne assassiné en pleine rue, à Longueuil

MARCEL LAROCHE

■ Un jeune homme d'origine haïtienne assassiné en pleine rue, à Longueuil, au moment où il s'apprêtait à conclure avec des Blancs une présumée transaction de drogues payée à l'aide de faux billets de banque, aurait été entraîné à son insu dans ce funeste traquenard.

Sans pouvoir affirmer avec certitude cette hypothèse, les policiers de cette municipalité de la rive sud de Montréal semblent convaincus que la victime de ce règlement de comptes a été exécutée par un individu impliqué dans le trafic de stupéfiants.

Le jeune homme de 18 ans, de Saint-Hubert, sans travail connu mais dont les activités illicites seraient étroitement reliées au commerce de la drogue, a été abattu sur le trottoir, vers 21 h 40 mardi, en face du 2528, rue Saint-Georges, près de la rue Maisonneuve, à Longueuil.

Quelques instants avant le drame, la victime avait été aperçue par des résidants du secteur, déambulant sur le trottoir en compagnie d'un jeune homme de race blanche. Ces gens avaient alors pensé que les deux copains, dont l'un tenait dans ses mains un sac de vidange en plastique, étaient en attente d'un quelconque rendez-vous.

Loin de se douter du drame qui se tramait, ces mêmes voisins ont soudainement remarqué une automobile de couleur foncée s'approcher, tout phare éteint, pour finalement s'immobiliser tout près des deux piétons.

À l'instar du conducteur resté au volant du véhicule dont le moteur était toujours en marche, le passager est descendu et s'est dirigé vers les deux individus qui semblaient le connaître. Une discussion s'est amorcée entre les trois hommes, et a pris fin abruptement lorsque le nouvel arrivé a sorti une arme à feu de gros calibre pour abattre le jeune Haïtien d'un seul projectile au thorax.

Les choses se sont alors déroulées à la vitesse de l'éclair; en voyant sa victime s'affaisser sur le trottoir, le tireur s'est engouffré dans l'auto qui a démarré en faisant crisser les pneus tandis que le témoin du crime a laissé tomber le sac en plastique près du corps de son copain pour s'enfuir à toutes jambes.

Répondant à un appel transmis par la centrale 9-1-1, les premiers policiers de Longueuil accourus sur les lieux du drame ont découvert la victime gisant inconsciente sur le trottoir, un télé-avertisseur toujours accroché à sa ceinture.

Le jeune homme avait déjà succombé à ses blessures lorsqu'il a été admis quelques minutes plus tard à l'urgence de l'hôpital Charles-LeMoyne, à Greenfield Park.

En fouillant dans le sac de vidange abandonné sur la scène du crime, les policiers y ont découvert une bourse d'homme en cuir noir contenant une quinzaine de billets de 100 $ canadiens. L'examen sommaire de ces billets de banque a démontré qu'ils étaient tous faux!

Au cours de la journée d'hier, plusieurs détectives du Bureau des enquêtes criminelles de la police de Longueuil, avec en tête l'enquêteur Pierre Lamarre, ont poursuivi leurs recherches dans l'espoir d'élucider ce qu'ils considèrent présentement comme un règlement de comptes relié au trafic de stupéfiants.

Raid de la SQ chez les motards: 10 suspects arrêtés

GEORGES LAMON

■ La Sûreté du Québec vient de frapper un autre grand coup dans les groupes de motards de la rive sud.

Une opération policière menée, vers six heures, hier matin, par une soixantaine d'agents de la SQ de plusieurs escouades, à Saint-Constant (deux maisons), Saint-Luc (local des Joker's), Saint-Jean-sur-Richelieu (deux maisons), Iberville (deux maisons) et Saint-Félix-de-Valois (une) a permis l'arrestation de neuf hommes et une femme. Par ailleurs, sept armes de poing (revolvers, pistolets) et longues (carabines, fusils), de petites quantités de drogue (cocaïne) et 53000$ en argent sonnant ont été saisis au cours des perquisitions.

Les agents qui ont participé à ce raid faisaient partie de plusieurs escouades: crime organisé, répression du banditisme, crimes contre la personne, crimes contre la propriété, unité d'urgence, en plus de trois maîtres-chien (stupéfiants). Des agents issus des différents postes des villes visées ont également apporté leur appui dans cette opération.

Des dix endroits visités, un seul visait le quartier général des «Joker's», situé au 401, Saint-André Est, à Saint-Luc, sur la rive sud, où trois suspects ont été arrêtés sans opposer de résistance. Les «Joker's» avaient pignon sur rue à Saint-Luc, depuis leur départ de Lavaltrie. L'endroit était extrêmement bien protégé par des portes et des fenêtres blindées, une caméra et un chien.

Quant aux autres lieux «visités», il s'agissait de logements qui abritaient notamment des membres, des sympathisants du groupe de motards ou des proches de ceux-ci.

Trois suspects dont deux hommes ont déjà comparu. Deux à Victoriaville: Paul Magnan et François Lague, accusés de voies de fait sur un homme de la région et une femme, Arlène Poudrier, pour possession d'arme à autorisation restreinte, avec un numéro de série effacé, et entreposée de façon non réglementaire. Ils ont été libérés sous diverses conditions en attendant la fixation de leur enquête préliminaire.

Quant aux sept autres prévenus, ils devront comparaître aujourd'hui et demeurent entretemps incarcérés. Ils pourraient être accusés de divers crimes dont: voies de fait, menaces de mort et incendie criminel. Trois comparaîtront à Valleyfield à la suite de voies de fait graves avec extorsion qui auraient été commises à Saint-Jacques-Le-Mineur. Les quatre autres comparaîtront à Montréal.

Selon un porte-parole de la SQ, la majorité des suspects arrêtés sont reliés de près ou de loin ou gravitent autour des bandes de motards. On reprocherait aux Joker's entre autres d'être à l'origine de plusieurs incendies criminels reliés au commerce de la drogue et perpétrés depuis environ un an, contre des bars dont les propriétaires auraient refusé de payer pour être «protégés».

L'agent Michel Brunet, du Service de relations publiques de la SQ, a affirmé, hier que le but de cette opération visait d'ailleurs à procéder à l'arrestation de suspects qui auraient été mêlés à ces incendies criminels. Il a précisé que ce déploiement tactique de grande envergure faisait suite à une enquête policière qui durait depuis plusieurs mois.

MONTRES SUISSES
seulement les marques réputées

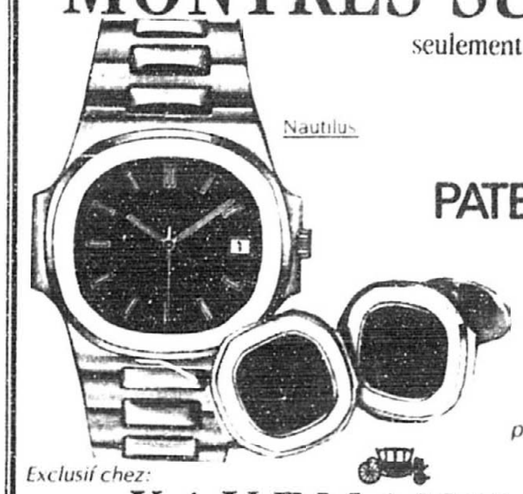

PATEK PHILIPPE
GENEVE
la montre la plus prestigieuse au monde
Exclusif chez:
KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES
2195 Crescent, Montréal, H3G 2C1, (514) 848-0595

Signer sa carte de don d'organes... c'est pour la vie.
LA FONDATION DIANE HÉBERT
(514) 965.0333

Fabriqué au Canada et fait pour durer!
Qu'est-ce qui a des poches secrètes, des poches de sécurité et des instructions de lavage qui vous encouragent à leur faire la vie dure? Vous avez deviné!
Tilley Endurables
158, Laurier ouest 272-7791 J2015447
CATALOGUE GRATUIT 1-800-465-4249

Location de Villas - Condominiums en Floride
Sur la plage ou parcours de golf
Tarif semaine - mois
Environnement sécuritaire et familial
Autres services disponibles (avion - auto - golf - tennis - etc.)
Informations: (514) 875-0093

Les plus belles peaux d'agneau du monde
Le plus beau choix de teintes et de modèles en peau d'agneau léger espagnol mérinos.

LE LUXE À PRIX SUPERÉCONOMIQUE
Ce luxueux manteau vous tiendra chaud sous les plus basses températures.
POUR FEMMES ET HOMMES
CONFECTION SUR MESURE
TAILLES: RÉGULIÈRE ET PETITE
Aussi en vente: magnifiques manteaux de cuir et de cachemire.
Robert Arnold fourrier
OUVERT samedi 9 h 30 à 15 h
dimanche 11 h à 15 h
lundi au vendredi, de 12 h à 18 h.
9250, av. du Parc (angle Chabanel)
local 450 Tél.: 387-5495
Direction: Direction de Crémazie prendre St-Laurent nord (3 feux de circulation) jusqu'à Chabanel puis tournez à gauche jusqu'à Parc Avenue. 2008810;a14

339$ PAR MOIS, ANTIVOL COMPRIS!

Incorporé à la clef de contact de la Cutlass Supreme, cet intrigant petit morceau de métal est un dispositif de sécurité automobile personnalisé. Il s'agit en fait d'une résistance qui doit concorder électroniquement avec un détecteur placé dans le barillet de la serrure. Sinon, impossible de démarrer. Ce n'est peut-être qu'un détail, mais si les ingénieurs d'Oldsmobile mettent autant de soins à raffiner chaque petite chose, imaginez l'ensemble. **La Cutlass Supreme SL 4 portes 1994 d'Oldsmobile**. 339 $ par mois en location à long terme avec, entre autres détails :

- Freins antiblocage aux 4 roues
- Coussin gonflable côté conducteur
- Moteur V6 3.1 L de 160 chevaux
- Groupe d'équipement sport avec phares antibrouillards
- Climatiseur
- Boîte automatique 4 vitesses avec surmultiplication
- Lève-glaces électrique
- Régulateur de vitesse
- Assistance routière 24 heures†

Pour beaucoup plus de détails, voyez votre concessionnaire Chevrolet Geo Oldsmobile.

Oldsmobile
L'Obsession du détail

Prix basé sur un bail de 36 mois, avec versement initial de 2 000 $ (ou échange équivalent), transport inclus. Dépôt de 400 $ remboursable et premier paiement mensuel requis. Taxes en sus. Kilométrage limité à 24 000 km par année. Chaque kilomètre supplémentaire coûte 8¢. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers et ne s'appliquant qu'aux modèles neufs 1994 en stock avec équipement conforme à la description ci-dessus. †L'Assistance routière Oldsmobile est offerte sur les modèles Oldsmobile 1994. Durée : 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

Longueuil : baisse de taxes de 2,1 p. cent

GEORGES LAMON

■ Le maire Roger Ferland de Longueuil, en présentant,hier un budget comportant une baisse moyenne de taxe de 2,1 p. cent, répond en partie au voeu de l'opposition qui, mardi, préconisait plutôt une baisse de 2,4 p. cent pour les contribuables longueuillois en 1994.

Les prévisions budgétaires déposées par le maire indiquent des dépenses de 144 612 000$, comparativement à 146 132 500$ (en 1993) soit une baisse de 1,5 million (un p. cent) en 1994. Les principales compressions proviennent du poste de l'assainissement des eaux dont l'usine est toujours en rodage (1 010 000$), des salaires (775 000$), de l'urbanisme et des communications (276 000$).

Pour les contribuables, cette baisse, la première depuis 20 ans à Longueuil, se traduira par une réduction de taux de la taxe de 0,13 cents. De 1,75$ par tranche de 100$ d'évaluation, qu'il était en 1993, le taux passera donc à à 1,62$ en 1994. L'opposition, elle, proposait 1,596$. Toutefois, cette baisse de 2,1 p. cent tient aussi compte de l'ajustement de l'accroissement de l'évaluation foncière en fonction du marché.

Ainsi l'évaluation foncière d'une maison unifamiliale-type, qui s'élevait a 128 2000$ en 1993, passera à 135 600$ en 1994. Résultat: une baisse du compte de taxe de 47$. En d'autres termes, c'est cette catégorie de contribuables (75 p. cent des Longueuillois) qui bénéficieront de la baisse la plus faible, 1,3 p. cent. Si l'on excepte les propriétaires de condominiums, dont le taux diminue de 0.9 p. cent, les contribuables les plus épargés sont les propriétaires de duplex et les autres immeubles à logements.

Roger Ferland a noté que l'évaluation foncière n'était pas un choix fait par la ville mais le reflet le marché. La catégorie d'immeubles de trois logements, elle, proitera de la plus forte baisse, soit 4,3 p. cent avec celle des 4 à 9 logements (4,.2 p. cent).

Quant à la surtaxe sur les immeubles non résidentiels,elle est maintenue mais avec une baisse de sept cents en 1994, passant de 1,10$ à 1,03$ par tranche de 100 $. Le maire Ferland attend cependant que Québec décide de son avenir depuis qu'elle a fait l'objet d'une contestation devant les tribunaux.

À son avis, il s'agit d'un budget établi «non pas pour 1994 (année électorale) mais en pensant à 1995». Car le maire Ferland annonce déjà qu'en 1995, les Longueuillois peuvent s'attendre à un gel des taxes. «Nous avons déposé un budget avec une faible baisse de taxes cette année pour en arriver avec un gel l'an prochain, a-t-il noté. Si nous avions baissé trop cette année, nous aurions mis en péril la qualité des services. Nous ne pouvions vraiment pas aller plus bas que 144 millions.»

À l'opposition qui l'invitait à mettre la pédale douce envers les contribuables, en allant puiser davantage dans les surplus disponibles, sorte de coussin pour la ville, le maire Ferland a servi un avertissement.

«Je mets en garde l'opposition. Si vous voulez puiser dans ce surplus, vous vous acheminez vers une augmentation des taxes en 1995. On est mieux d'arriver avec une plus faible baisse cette année sans augmentation l'an prochain plutôt qu'une baisse importante cette année et une hausse l'an prochain».

Mais l'opposition n'en démord pas et estime qu'il y a moyen de faire encore mieux, même en dépit des compressions qui ont été faites.

Mme Gisèle Hamelin, chef du Parti civique de Longueuil, n'y voit tout simplement qu'un budget «électoraliste».

«Pourquoi avec tous les surplus de millions que nous avons accumulés depuis des années, a-t-elle commenté après la rencontre de presse, n'a-t-on pas eu une gestion plus prudente, plus saine pour ne pas endetter notre population. Pourquoi ne s'est-on pas intéressé davantage à l'ensemble de la population dans tous les quartiers, car beaucoup de gens se sentent délaissés à Longueuil.»

Quant à Michel Timperio, absent lors du dépôt du budget, il reconnait, qu'il y a eu un effort de la part de l'administration Ferland, mais il demeure convaincu que l'objectif énoncé au nom de son groupe mardi «est réalisable». Et il parle déjà que l'opposition va «de façon positive, essayer de bonifier davantage la proposition faite par l'administration Ferland, au moment du débat sur l'adoption du budget».

Partisan d'un «tien vaut mieux que deux tu l'auras» Michel Timperio, porte-parole de l'autre opposition au conseil, rappelle qu'il avait déjà proposé un budget avec gel de taxes l'an dernier. À son avis, le maire Ferland est «un an en retard».

«Il faudra gérer de façon très serrée en 1994, a-t-il soutenu. Mais garder une réserve très grasse (il l'évalue à six millions), ce n'est pas, je pense, très sain pour une administration.»

Choquette lance sa campagne en faisant flèche de tout bois

YVON LABERGE

■ Jérôme Choquette a lancé hier la campagne électorale qui, croit-il, les conduira, lui «l'homme d'expérience» et son jeune Parti des Montréalais, à la mairie de Montréal en faisant flèche de tout bois.

D'entrée de jeu, l'ancien ministre québécois de la Justice (1970-75) a blâmé l'administration Doré-Cousineau parce que, dit-il, Montréal croule sous l'indécision et l'inactivité.

Ensuite, l'ancien chef du Parti national populaire (1975-76) a déploré la faiblesse de l'opposition au Conseil municipal et égratigné la candidature probable de Claude Beauchamp et celle improbable de Pierre Bourque, directeur du Jardin botanique.

L'ancien maire d'Outremont (1983-91) a par contre reconnu avoir beaucoup d'admiration pour l'homme d'affaires contestataire Peter Sergakis qu'il «aime beaucoup à certains moments de la journée». Puis, sans l'inviter à rejoindre ses troupes, il lui a reproché de ne pas être membre de son nouveau parti politique et sa fâcheuse manie de n'en avoir que pour la surtaxe sur les immeubles non-résidentiels.

Bref, peu d'hommes publiques ou politiques trouvent grâce aux yeux de l'ancien candidat à la chefferie du Parti civique de Montréal. Et il invite les Montréalais à ne «pas se laisser abuser par des politiciens qui ont fait leur temps».

À un journaliste qui lui faisait remarquer que lui-même «n'est pas exactement un jeune veau du printemps», M. Choquette a répondu qu'on ne juge pas l'âge d'un homme autrement qu'à la jeunesse de son coeur!

L'avocat âgé de 65 ans avait convoqué les journalistes à une rencontre de presse hier dans un grand hôtel du centre-ville de Montréal pour lancer, outre sa propre campagne électorale, la campagne de financement de son parti et un blitz de recrutement de membres et de candidats.

M. Choquette a bien sûr profité de l'occasion pour présenter les grandes d'un programme politique qui devra éventuellement être soumis au congrès d'orientation du Parti des Montréal.

Pour l'essentiel, il préconise l'abolition de la surtaxe sur les immeubles non-résidentiels, le retour à la taxes d'affaires, mais à défaut de diminuer le compte de taxe, il promet pour les autres de le stabiliser!

Il veut aussi «redonner à Montréal son leadership naturel au sein de la Communauté urbaine de Montréal» et ne voit là aucune contradiction avec sa politique d'affrontement amical qu'il a menée contre Montréal du temps où il était maire d'Outremont ou président de la Conférence des maires de la banlieue.

Au contraire, dit-il mi-figue mi-raisin, il aimerait bien annexer son ancienne ville à sa nouvelle mais il n'ose le promettre de crainte de faire peur au monde.

Finalement, celui qui n'aime guère le programme national des infrastructures municipales de Jean Chrétien et l'accolade qu'il a reçu du maire Jean Doré au cours de la récente campagne électorale, demande la tenue d'une enquête publique sur la fermeture temporaire de la Bibliothèque municipale de la rue Sherbrooke.

Selon lui, c'est d'un ridicule consommé de prétendre que les planchers d'un immeuble d'une telle architecture puissent s'affaisser sous le poids des livres. C'est quelqu'un de bien informé qui lui a glissé l'information à l'oreille, dit-il, et il avoue ne pas connaitre les conclusions des analyses qui ont mené à cette décision.

VOTRE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ VOUS DONNE DES *frissons?*

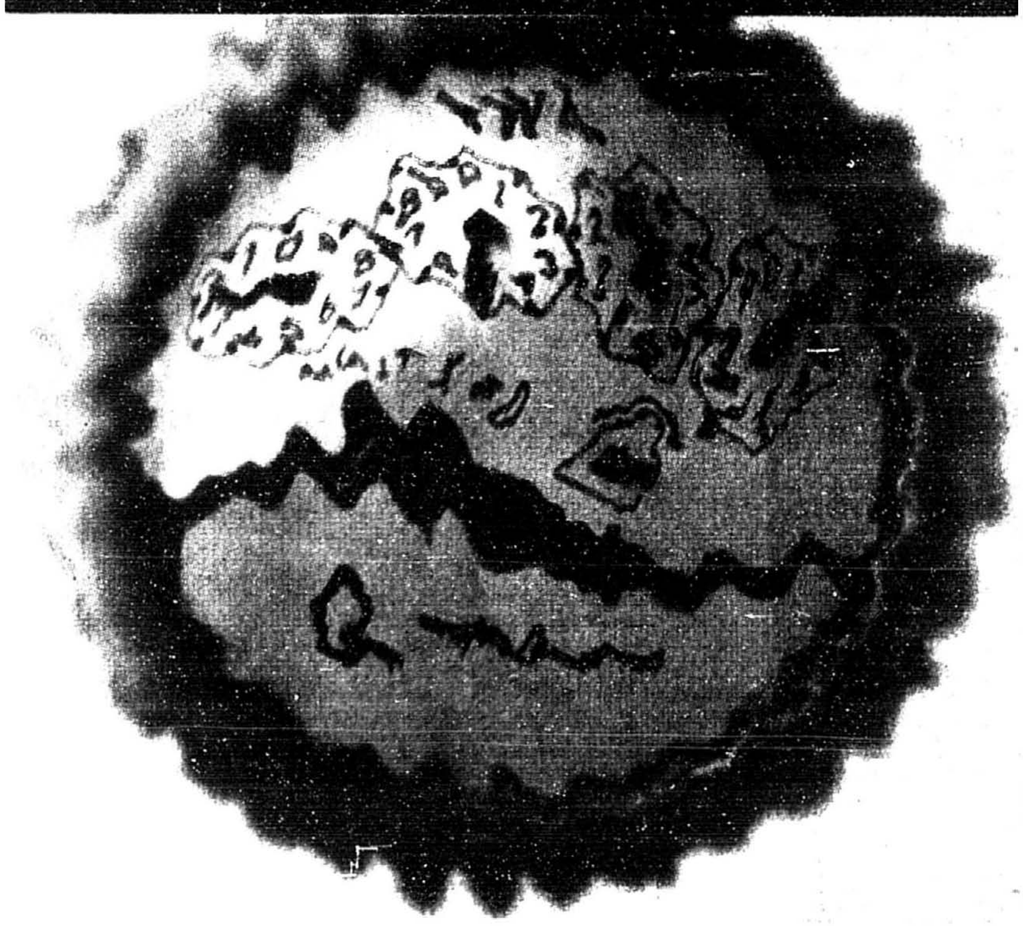

Procurez-vous sans tarder le nouvel *Hydro-Guide*.
Absolument gratuite, cette brochure vous explique non seulement comment calculer votre consommation d'électricité, mais en plus, elle répond à bien d'autres de vos questions.
Que ce soit pour savoir qui est responsable de l'électricité consommée dans un local vacant, pour connaître les règles de sécurité à observer avec l'électricité, ou tout simplement pour poser le bon geste en cas d'interruption de courant, consultez *Hydro-Guide*.
Peu importe le sujet, *Hydro-Guide* vous aide à comprendre les différents services d'Hydro-Québec. *Hydro-Guide*, un outil précieux qui démystifie les facettes de l'utilisation quotidienne de l'électricité.
Pour vous le procurer, remplissez le coupon-réponse ci-joint, ou composez ÉNERGIE à Montréal ou 1 800 ÉNERGIE partout ailleurs au Québec.

Je désire recevoir mon exemplaire gratuit d'*Hydro-Guide*.

PRÉNOM NOM

ADRESSE

PROVINCE CODE POSTAL HYC-93-113-L-1

Je désire obtenir cette brochure en français ❑ en anglais ❑

Retourner à :
HYDRO-GUIDE
Case postale 1350
Succursale Saint-Laurent
Saint-Laurent (Québec)
H4L 5K2

Hydro-Québec
Le meilleur de nous-mêmes

LIVRAISON ASSURÉE DANS LES 3 JOURS

ESTIMATION GRATUITE

SPÉCIAL DES FÊTES
RABAIS DE 30% SUR LES TISSUS CANADIENS

Un beau salon pour Noël à 1/2 PRIX d'un neuf

6 RAISONS DE FAIRE RÉNOVER VOS MEUBLES

1. Chaque pièce est entièrement démontée.
2. Le cadre de bois est renforcé et, si nécessaire, certaines pièces sont remplacées.
3. Les coussins sont coupés et ajustés selon le motif choisi.
4. Les tissus sont soigneusement coupés par nos artisans.
5. Les tissus sont assortis par une couturière expérimentée.
6. La finition est complétée avec un grand soin et chaque meuble est entièrement revérifié et emballé pour la livraison.

LA DISTANCE N'A PAS D'IMPORTANCE

Ne tardez pas! TÉLÉPHONEZ
Un de nos représentants est tout près.

LES REMBOURRAGES LUCIEN Lutros
Acceptons les cartes de crédit VISA et MASTERCARD
J2024346
Votre homme à tout faire 253-1400
2260, St-Clément, Montréal

le MK 907

Pour l'homme d'affaires qui court du matin au soir.

Les souliers de ville New Balance incorporent les technologies de performance et d'ajustement reconnues dans nos souliers de course. La seule différence: ils paraissent mieux avec un complet.

new balance

Une approche plus intelligente à la fabrication de chaussures.

MODÈLES	POINTURES	LARGEURS	PRIX
MK 907 de ville	9 à 12, 13, 14, 15, 16 7 à 12, 13, 14, 15, 16 9 à 12, 13, 14, 15, 16	B D, EE, EEEE AA (sur commande)	179,95
M 495 course	7 à 12, 13, 14, 15 7 1/2 à 12, 13, 14, 15 6, 6 1/2 8 à 13, 14, 15	D, EE EEEE D, EE, EEEE (sur commande) B (sur commande)	104,95
MK 450 marche	7 à 12, 13, 14	D, EE, EEEE	89,95

Certaines pointures et largeurs peuvent varier d'un magasin à l'autre.
* Pointures 14 et plus disponibles à ces magasins.

Bonet

* Centre Eaton (niveau métro) 849-9281
* Fairview Pointe-Claire 694-9050
Galeries d'Anjou 353-6310
Promenades St-Bruno 653-5100
* 4475 boul. Métropolitain Est 374-4555
* Carrefour Laval 687-1670

L'interurbain crée des liens. Mais surveillez bien lesquels.

Tout en affirmant vous faire économiser au maximum sur vos interurbains, saviez-vous que la concurrence vous condamne non seulement à recruter d'autres personnes mais elle restreint vos appels à ce cercle privé? Embêtant, non? Il existe une entreprise qui vous épargne ces complications... tout en vous faisant épargner. Et vous la connaissez bien.

Bell

EXPOSITION DE TIMBRES

Millions de timbres, enveloppes et cartes postales présentés et offerts par 60 détaillants

26, 27 et 28 nov.

À la Place Bonaventure Montréal

vend. de 11 à 20 h., sam. de 10 à 18 h., dim. de 10 à 17 h.

Spécimens à collectionner près des bureaux de poste et kiosques des Postes

ADMISSION GRATUITE

Ensembles philatéliques GRATUITS pour les visiteurs de moins de 15 ans

Tirages GRATUITS aux heures

J2025771

RÉSULTATS

loto-québec

La Poule aux Oeufs d'or

Tirage du 93-11-24

1er numéro		2e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
097642	10 000 $	811403	10 000 $
97642	1 000 $	11403	1 000 $
7642	100 $	1403	100 $
642	10 $	403	10 $
42	5 $	03	5 $
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
09764	1 000 $	81140	1 000 $
0976	100 $	8114	100 $
097	10 $	811	10 $
09	5 $	81	5 $

3e numéro		4e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
338864	10 000 $	707432	100 000 $
38864	1 000 $	07432	1 000 $
8864	100 $	7432	100 $
864	10 $	432	10 $
64	5 $	32	5 $
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
33886	1 000 $	70743	1 000 $
3388	100 $	7074	100 $
338	10 $	707	10 $
33	5 $	70	5 $

Banco — Tirage du 93-11-24

3	8	13	15	16
18	19	21	22	23
34	36	40	44	51
52	59	65	66	69

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Françoise Kayler, de La Presse, honorée par l'Institut de tourisme et d'hôtellerie

À l'occasion de son 25ème anniversaire, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a invité hier le ministre du Tourisme du Québec, André Vallerand, à remettre des diplômes honoris causa à 15 personnes qui ont collaboré au développement de l'Institut et de l'industrie touristique québécoise. Françoise Kayler, chroniqueur à l'alimentation à La Presse depuis près de 30 ans, figurait parmi les lauréats. Elle a été honorée pour son remarquable travail de diffusion et de vulgarisation dans le domaine de la gastronomie québécoise, et pour l'intérêt qu'elle n'a cessé de manifester à l'égard de l'ITHQ. Dans l'ordre habituel, M. Pierre D. Brodeur (directeur général de l'ITHQ), le ministre Vallerand, Mme Françoise Kayler et M. Conrad Handfield (président du conseil de l'ITHQ).

DERNIÈRE SEMAINE! HÂTEZ-VOUS! HÂTEZ-VOUS!

STORES GRATUITS

ACHETEZ DIRECTEMENT DU FABRICANT AU PLUS BAS PRIX et en plus...

SUR PRESQUE TOUS NOS STORES VERTICAUX, HORIZONTAUX, PLISSÉS et STORES DE TOILE:

ACHETEZ-EN 1, OBTENEZ-EN 1 DE PLUS à ½ PRIX

ACHETEZ EN 3, 5 ou 7, OBTENEZ-EN 1, 2 ou 3 DE PLUS GRATIS!

Les articles gratuits ou à 1/2 prix doivent être de valeur égale ou inférieure aux articles achetés. Cette offre ne s'applique pas aux articles annoncés ci-dessous.

20,000 STYLES ET COULEURS DE STORES, FABRIQUÉS PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!

PERSONNE NE BAT AU BON MARCHÉ!

OUI, PAPA! Plus vous en achetez, plus c'est GRATUIT!

STORES HORIZONTAUX — MEILLEURS PRIX AU PAYS!

MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX SUR LE MARCHÉ!

MINI-STORES HORIZONTAUX PVC 1"

LIQUIDATION DE COULEURS DISCONTINUÉES! Choix de 10 couleurs 101 grandeurs, à partir de seulement 1.99

Certaines couleurs ne sont pas disponibles dans toutes les grandeurs

STORES HORIZONTAUX EN PVC 1", 1re QUALITÉ! Blanc ou ivoire

Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"	Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"
20x	2.75	5.99	40x	6.49	10.75
22x	2.99	6.19	44x	6.99	10.99
24x	2.69	6.25	48x	8.39	11.25
26x	2.99	6.69	54"	8.99	12.99
27x	4.25	6.75	60x	9.75	13.75
30x	3.99	7.25	64x	11.99	14.99
33x	5.49	7.99	72x	12.49	17.99
36x	5.49	8.25	porte patio 78" x 84"		28.99

STORES FAITS SUR MESURE aux prix de stores déjà fabriqués!

STORES HORIZONTAUX en ALUMINIUM — 100% ALUMINIUM, 1re QUALITÉ

30 COULEURS! MINI-STORES 1" «Fleur de Lys»

HAUTEUR	18"-24" de largeur	25"-36" de largeur	37"-48" de largeur	49"-60" de largeur	61"-72" de largeur	73"-84" de largeur
18"-24"	23.99	26.99	29.99	34.99	38.99	42.99
25"-36"	26.99	29.99	34.99	40.99	44.99	49.99
37"-48"	28.99	33.99	39.99	45.99	51.99	57.99
49"-60"	32.99	38.99	45.99	50.99	56.99	64.99
61"-72"	35.99	42.99	50.99	57.99	63.99	72.99

20 COULEURS! MICRO-STORES ½" «Micro-Bouquet»

HAUTEUR	18"-24" de largeur	25"-36" de largeur	37"-48" de largeur	49"-60" de largeur	61"-72" de largeur	73"-84" de largeur
18"-24"	27.99	29.99	33.99	36.99	44.99	56.99
25"-36"	29.99	33.99	36.99	44.99	54.99	57.99
37"-48"	33.99	37.99	42.99	54.99	56.99	63.99
49"-60"	36.99	42.99	50.99	58.99	63.99	72.99
61"-72"	42.99	50.99	57.99	63.99	72.99	82.99

PERSONNE NE BAT AU BON MARCHÉ!

STORES FAITS SUR MESURE!

TOUS NOS STORES VÉNITIENS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Kadilac®

SONT MAINTENANT RÉDUITS! INCLUS DANS NOTRE PROMOTION DE STORES GRATUITS

- MEILLEUR SYSTÈME MÉCANIQUE SUR LE MARCHÉ
- STORES EN ALUMINIUM 100%, LAMELLES ½", 1" ou 2"
- STORES à LAMELLES 2" en TISSUS DÉCORATIFS
- Choix incroyable de 500 couleurs et styles

POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT PROFITEZ DES PLUS BAS PRIX DE L'ANNÉE

LIQUIDATION DE 15 COULEURS DISCONTINUÉES! Certaines couleurs ne sont pas disponibles dans toutes les grandeurs

MINI-STORES HORIZONTAUX ALUMINIUM 1" «OSLO» EN STOCK

Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"	Haut. 78"	Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"	Haut. 78"	Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"	Haut. 78"	Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"	Haut. 78"
16"x	6.49	9.99	14.99	31"x	17.99	23.99	29.49	42"x	27.99	37.99	43.99	62"x	43.49	51.99	61.99
18"x	6.99	10.99	15.99	32"x	18.99	24.99	29.99	44"x	29.99	39.99	45.99	64"x	44.99	53.99	65.99
20"x	7.99	11.99	16.99	33"x	19.99	25.99	30.49	46"x	33.99	42.49	47.99	66"x	45.99	55.99	67.99
22"x	10.49	15.49	19.49	34"x	20.99	26.99	30.99	48"x	35.99	43.99	48.99	68"x	46.99	57.99	69.99
24"x	11.99	17.49	20.99	35"x	21.49	27.49	31.49	50"x	36.99	44.49	49.99	70"x	47.99	59.99	71.99
26"x	12.99	17.75	24.99	36"x	21.99	28.99	31.99	52"x	37.99	44.99	50.99	72"x	48.99	61.99	73.99
27"x	13.99	17.99	26.99	37"x	22.99	30.99	34.99	54"x	38.99	45.49	51.99	Pour porte-patio			
28"x	14.99	19.99	27.99	38"x	23.99	31.99	36.99	56"x	39.99	45.99	52.99	66"x 84"		78"x 84"	
29"x	15.99	20.99	28.49	39"x	24.99	34.99	39.99	58"x	40.99	46.49	53.49	69.99		74.99	
30"x	16.99	21.99	28.99	40"x	25.99	35.99	41.99	60"x	41.99	46.99	53.99				

STORES PLISSÉS EN TISSU 1re QUALITÉ 6.99

Classique 7 couleurs | Mirage 6 couleurs | Brighton 6 couleurs | Duchesse Dentelle, Maxi suivre

1/2 PRIX! Jusqu'à épuisement de stock

STORES DE FENÊTRES 1re QUALITÉ, Stores opaques blancs

Grandeurs	Unis	Rayés	Grandeurs		
38½x58	8,49	12,49	64½x58	UNI	21,49
37½x70	9,49	14,49	64½x70	UNI	24,49
37½x82	14,49	20,49	73½x58	UNI	36,49
43½x70	15,49	20,49	73½x70	UNI	31,49
43½x82	17,49	22,49	78½x70	UNI	48,49
49½x70	18,49	22,49	85½x70	UNI	64,49
49½x82	20,49	28,49	97½x70	UNI	76,49
55½x70	26,49	31,49	109½x70	UNI	87,49
55½x82	27,49	33,49			

Pour porte-patio 72½x99 UNI 49,99

STORES VERTICAUX 24.99 RAIL DE LUXE, GARANTI À VIE!

- PVC 3½", 3 couleurs
- ALUMINIUM 3½", 4 couleurs
- TISSUS 3½", 5 couleurs

75"x84" pour PORTE-PATIO

EN AFFAIRES DEPUIS 44 ANS, DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS! VENEZ DE PARTOUT ET ÉPARGNEZ... ON VOUS ATTEND!

BAS PRIX JAMAIS VUS! DUVETS D'OIE BLANC

ACHAT SPÉCIAL POUR NOËL!

CONSTRUCTION ENTIÈREMENT Cloisonnée 2"

Édredons luxueux de qualité superbe, piqués en carreaux entièrement cloisonnés 2" x 10". Gonflée de duvet d'oie blanc, l'enveloppe est faite de percale 100% coton blanc, tissé à 260 fils/p.c. avec le cordon contour. Le duvet est doux et confortable pour toute l'année!

SUPER-BONI! 25% Avec tout achat d'un édredon en duvet naturel, RECEVEZ UN RABAIS BONI DE 25% SUR NOS BAS PRIX DE COUVRE-DUVETS

SIMPLE SPÉCIAL	DOUBLE SPÉCIAL	REINE SPÉCIAL	ROI SPÉCIAL
59.99	79.99	99.99	139.99
Temps limité!	Temps limité!	Temps limité!	Temps limité!

• STORES DE TOUT GENRE • DRAPERIES • DOUILLETTES • COUVRE-LITS • DUVETS • DR • SERVIET APPES ET NAP • ACCESSOIRES UISINE ET DE SALLE DE BAINS • STORES DE TOUT GENRE • DRAPERIES • DOUILLETTES...

3500 boul. St-Joseph est entre les boulevards St-Michel et Pie IX

tél.: 259-3500 OU COMMANDEZ PAR FAX AU: 259-3141

En affaires depuis 44 ans, des MILLIONS de clients satisfaits!

Au Bon Marché

• Le plus grand centre d'escompte et décoration au Canada! •

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au mercredi: 9h15-18h
Jeudi, vendredi: 9h15-21h
Samedi: 9h -17h
Fermé le dimanche

Un patient doit être réadmis au CHUS: on lui voyait les intestins

Presse Canadienne

SHERBROOKE

■ Daniel Bureau sait maintenant ce que signifie la rationalisation des services de santé...

Le Granbyen de 44 ans est repassé hier sur la table d'opération du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, après dix jours de convalescence ratée.

Dix jours pendant lesquels l'homme a demandé en vain à être réadmis à l'hôpital, parce qu'il voyait bien que l'incision de 24 pouces qui lui traversait le tronc s'ouvrait sans cesse.

«On lui répondait qu'il n'y avait pas de place et que son cas n'était pas urgent, dit Charlotte Bureau, la mère du malade. Je ne suis ni infirmière ni médecin, mais tout ce que je prévoyais s'est réalisé.»

Quand Daniel Bureau est revenu au CHUS, lundi après-midi, 11 agrafes avaient lâché et «on lui voyait les intestins», affirme sa mère. L'état de l'incision était si pitoyable qu'on l'a complètement refaite hier. «Un chien aurait été mieux traité par son vétérinaire», dit amèrement Mme Bureau.

Un oubli de poids

L'opération qu'a subie Daniel Bureau, le 8 novembre dernier, est une méthode radicale et généralement efficace pour perdre du poids. Après avoir pratiqué une incision, on réorganise une partie du système digestif et on réduit le volume de l'estomac.

Pour M. Bureau, qui pèse 198 kilos (435 livres), il s'agissait de la solution ultime pour mener une vie «normale». Son poids l'empêchait d'accomplir les tâches les plus simples: il a dû laisser tomber son emploi de chauffeur d'autobus parce que le volant le blessait au ventre.

La vie normale a en fait très mal commencé.

Une semaine après l'intervention, le 15 novembre, on lui donne son congé du CHUS d'une façon «plutôt cavalière». C'est Francine Boulanger, du CLSC Haute-Yamaska, qui fait cette remarque.

«J'aurais aimé que le CHUS nous avertisse parce que le cas de M. Bureau est assez particulier, explique-t-elle. Si on avait su, ça aurait évité bien des drames.»

C'est Mme Bureau qui a dû contacter le CLSC pour le suivi des soins, un procédure tout à fait inhabituelle pour un patient qui sort de la table d'opération. La mère s'explique mal qu'on ait ainsi largué son fils dans la nature: «Ce n'est pas correct. C'est comme si on l'avait laissé partir en lui disant 'arrange-toi'. Ce n'est pas correct du tout.»

Le CLSC se rend compte rapidement que la convalescence est très mal partie. D'abord, Daniel Bureau a un lit d'eau, ce qui est formellement contre-indiqué dans son état.

«Quand vous êtes en forme, ce n'est pas si mal d'avoir un lit d'eau, dit Daniel. Mais quand vous avez une incision du ventre à la poitrine, ça devient assez douloureux.»

Le convalescent doit en outre monter deux étages pour se rendre à son logement. Son poids exerce une telle pression sur les agrafes qu'elles commencent à lâcher une à une. Dès le 16 novembre, on commence les démarches pour qu'il retourne à l'hôpital.

En observation

Le Centre hospitalier de Granby, que l'on contacte en premier, estime qu'il ne peut prendre en charge un patient qui a été opéré au CHUS.

«Le dossier était encore ouvert à Sherbrooke, c'est là qu'il a été opéré et que l'on connaît les détails de l'intervention», souligne Christine Gaucher, porte-parole du CHG.

Daniel Bureau se rend finalement jeudi au CHUS, où on accepte de le garder sous observation pour la nuit. On lui donne congé le lendemain matin, après l'avoir rassuré sur l'état de la guérison.

Entretemps, M. Bureau s'est installé chez sa mère, qui habite au rez-de-chaussée et qui dispose d'un lit double bien classique. C'est là que le malheureux patient reçoit la visite d'un médecin lundi matin; ce dernier se rend compte que la cicatrisation va vraiment mal, et obtient son admission à Sherbrooke.

Finalement, après ses dix jours de demandes incessantes, le Granbyen subit une nouvelle opération.

Au CHUS, on se défend bien d'avoir mis la vie du patient en danger: «La situation s'est détériorée de façon imprévisible dans les dernières 48 heures, dit le porte-parole de l'établissement, Pierre Lafleur. Si le cas de M. Bureau avait été urgent avant cela, nous l'aurions hospitalisé.»

Immigration : des avocats enfreignent la loi sur l'aide juridique

Spécialisés en droit de l'immigration, ils exigent des honoraires de certains clients qui bénéficient de l'aide juridique

RICHARD HÉTU

■ Des avocats spécialisés en droit de l'immigration enfreignent la loi en réclamant des honoraires à des bénéficiaires de l'aide juridique ou à des clients qui y sont admissibles.

Cette pratique, qui contrevient à la Loi sur l'aide juridique, a gagné en popularité depuis l'entrée en vigueur d'un nouveau processus de détermination du statut de réfugié, en février dernier.

Avec une étape en moins, le nouveau processus a eu pour effet de réduire de moitié les honoraires des avocats qui acceptent des mandats de l'aide juridique en matière d'immigration. Certains d'entre eux, soutenant que la somme de leur travail est restée la même, ont décidé de combler le manque à gagner en exigeant des honoraires de certains clients qui bénéficient de l'aide juridique ou qui y sont admissibles.

En vertu de la loi, le bénéficiaire de l'aide juridique est dispensé du paiement des honoraires judiciaires et extra-judiciaires d'un avocat.

Il est difficile de mesurer l'ampleur du phénomène. Officiellement, les autorités du ministère de la Justice et de l'Aide juridique ne rapportent aucun cas d'avocat ayant accepté des honoraires de bénéficiaires de l'aide juridique ou de clients qui y sont admissibles. Mais plusieurs avocats, tout en se défendant d'encourager une telle pratique, ne nient pas que certains de leurs confrères le font.

Une mise en garde

«Je suis convaincu qu'il y en a», a déclaré Denis Buron, un avocat au fait du dossier.

«C'est possible», a pour sa part avoué Hugues Langlais, porte-parole de l'Association québécoise des avocats en droit de l'immigration. Et d'ajouter : «J'ai déjà fait une mise en garde à ceux qui seraient tenter de le faire.»

Pierre Laforest, un avocat au bureau du directeur général de l'Aide juridique, affirme de son côté que des avocats l'ont déjà contacté pour le questionner sur la légalité de la pratique. Il les a référés au bureau du syndic du Barreau du Québec.

Au bureau du syndic, Nicole Dufour prétend «qu'il y a un problème» si un avocat demande des honoraires à un client admissible à l'aide juridique ou à un bénéficiaire de l'aide juridique pour accomplir un service couvert par l'aide juridique.

Actuellement, les avocats mandatés par l'aide juridique reçoivent un montant forfaitaire de 416,50 $ pour représenter un demandeur d'asile devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Ce montant couvre la préparation de l'audition devant la CISR et l'audition devant la CISR.

Avant l'entrée en vigueur du nouveau processus de détermination du statut de réfugié, les avocats mandatés par l'aide juridique recevait un autre montant de 416,50 $ pour l'instruction préliminaire de la revendication. Au cours de cette première étape, les avocats devaient remplir un formulaire de renseignements personnels sur lequel devait s'appuyer la demande de leurs clients.

Aujourd'hui, cette étape préliminaire n'existe plus. Mais les avocats doivent toujours remplir le formulaire de renseignements personnels, un service qui est désormais comptabilisé dans le montant forfaitaire pour la préparation de l'audition devant la CISR.

«Un tour de passe-passe»

Les avocats sont unanimes à déplorer que la préparation du formulaire de renseignements personnels, une tâche cruciale et laborieuse, ne soit plus comptabilisée à part.

«C'est un tour de passe-passe administratif pour faire des économies sur le dos des avocats», a déclaré Me Buron.

Me Langlais précise pour sa part que des avocats ont subi des pertes de revenus importantes depuis les changements de février. «Des avocats qui ne font que de l'immigration ont vu leurs revenus diminuer de moitié ou doivent faire deux fois plus de cas aujourd'hui pour maintenir leurs revenus», a-t-il déclaré.

«Beaucoup de gens abandonnent le domaine de l'immigration à cause de ça», a renchéri l'avocat Stewart Istvanffy.

Sous le couvert de l'anonymat, une avocate a pour sa part reconnu qu'elle avait déjà demandé des paiements à des demandeurs d'asile pour la préparation de leur formulaire de renseignements personnels et ce, même si elle savait que ceux-ci allaient être couverts par l'aide juridique.

«J'ai trois enfants à nourrir», a-t-elle déclaré. Cette avocate a soutenu qu'elle n'était pas la seule à agir ainsi.

Mais même s'ils sont convaincus d'être mal payés, les avocats spécialisés en droit de l'immigration ne s'attendent pas à émouvoir personne.

«Nous sommes les mal-aimés de l'aide juridique, a déclaré Me Buron. Quant au public, il croit que les demandeurs d'asile sont des abuseurs et que leurs avocats ne valent pas mieux.»

Les avocats spécialisés en droit de l'immigration sont d'autant plus inquiets que l'immigration risque de disparaître de la liste des services de l'Aide juridique. Les causes d'immigration couvertes par l'aide juridique ont coûté 7,6 millions aux contribuables en 1991-1992.

Lors d'une commission parlementaire sur la réforme de l'aide juridique, qui se mettra en branle le 25 janvier, toute cette question sera débattue. Dans un mémoire préparé par Me Buron, l'Association québécoise des avocats en droit de l'immigration prétend que le gouvernement doit maintenir la couverture de l'aide juridique en matière d'immigration.

L'Association a également préparé un projet de tarif en matière d'immigration. Il ferait passer le montant de base que touche les avocats pour représenter un revendicateur devant la CISR de 416,50 $ à 1 275 $.

En Ontario, les avocats sont payés à un taux horaire de 65 $. Dans certaines causes, ils peuvent empocher plus de 2 000 $.

À ces bas prix:

"Bye - Bye $urplus d'inventaire"

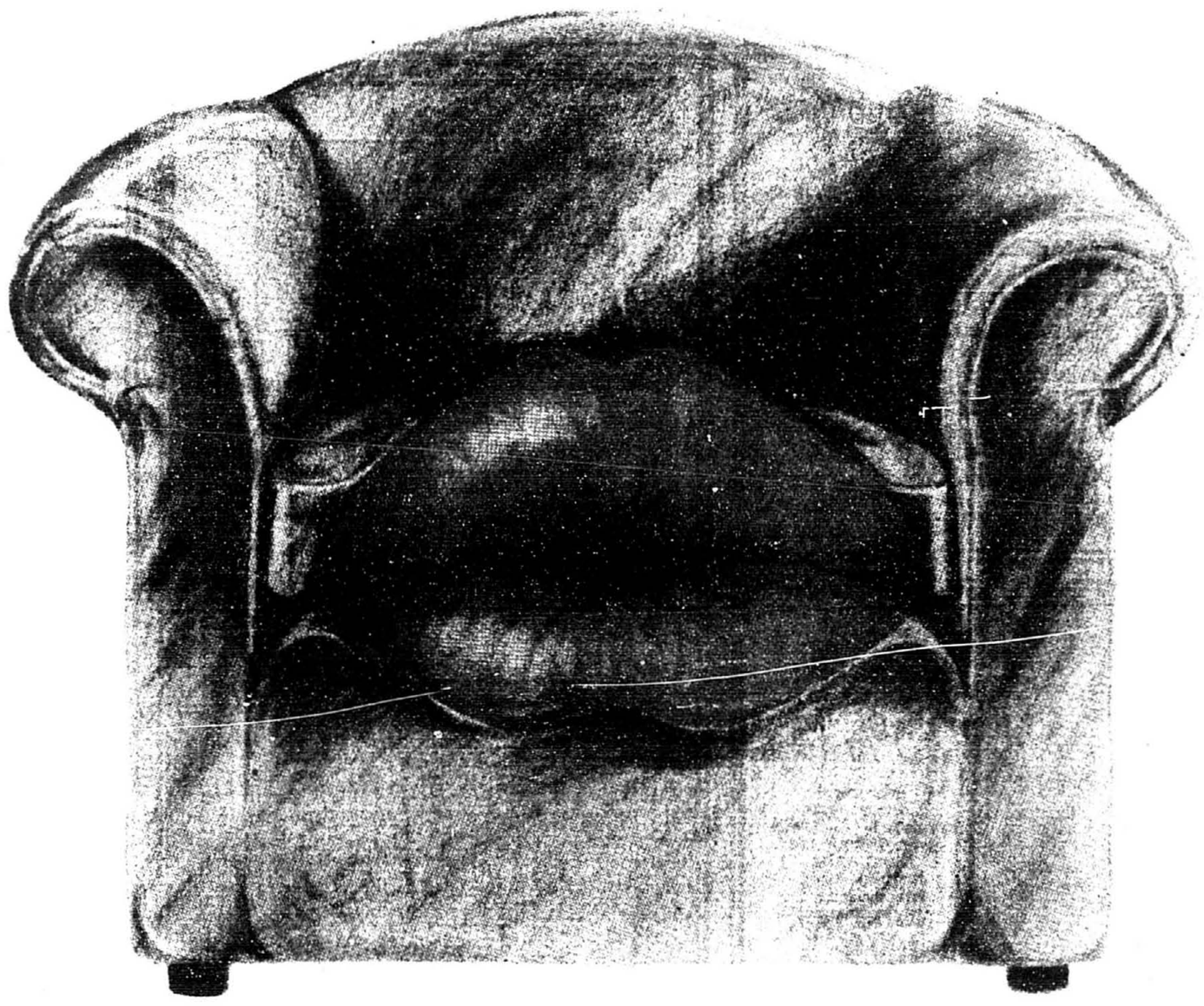

ARTICLES	RÉG.	SPÉC.
Nolar Bibliothèque Noire, 4 Tablettes/Étroite	269,95	**199,95**
Horloge Antique Style payson Blanchi	249,95	**199,95**
Torsi Unité basse large Teak	159,95	**119,95**
Clar 190 Dessus marbre rectangulaire/ blanc	179,95	**99,95**
080 3 Unité murale Portes Verres, Blanc	399,95	**279,95**
Chimo Bibliothèque blanche verre/eclairage/2+4+4 tiroirs	495,29	**199,95**
Klar 684 Bureau 4 tiroirs Lacque Blanc	154,95	**129,95**
2003 Armoire basse Noir/ 2 Portes	259,95	**199,95**
Clair 328E Commode Double acajou/noire	569,95	**299,95**
Chadwick Bibliothèque Naturel avec tablettes	299,95	**199,95**
Usika Fauteuil mauve/stucture métal noir	79,95	**59,95**
Rocky chaise berçante cuir noir	259,95	**179,95**

ARTICLES	RÉG.	SPÉC.
Ami Sectionnel corail	1099,95	**899,95**
Sette 10 Meuble tele/stereo Blanc	109,95	**59,95**
Lauren chaise à diner tissu bleu	169,95	**129,95**
Torsi5517/5518 armoir teck, portes doubles	839,90	**499,95**
2005 meuble 5 tiroirs noir	279,95	**199,95**
SM 70 TV/video cabinet noir	159,95	**139,95**
Lydia Table Ronde Noire	249,95	**199,95**
Claire 345 Commode Doubles Noire	529,95	**299,95**
Klar 686 Commode 6 tiroirs Lacquée noire	169,95	**99,95**
Conni lit double laqué blanc	249,95	**199,95**
Boss 321 retour dactylo frêne noir	139,95	**49,95**
Claire 345 Commode Double Acajou/noire	569,95	**299,95**

Nous faisons de l'espace pour notre catalogue 1994..ÉCONOMISER MAINTENANT!

VENTE DE LIQUIDATION POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT!

idomo
Une expérience en *Design*

MONTRÉAL
9090 Cavendish
(514) 735-6425
Lun., Mar. 10h-18h
Mer. à Ven. 10h-21h
Samedi 9h-17h

FERMÉ LE DIMANCHE

Quantité limitée sur plusieurs articles

Mort du caporal Lemay : après la SQ, ce sera au tour de la « hiérarchie politique »

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

■ À la veille du témoignage du policier Marc Lizotte, maître-d'oeuvre de l'opération policière du 11 juillet 1990 à Oka, le coroner a subi hier d'importantes pressions de la part des cinq avocats reliés à la Sûreté du Québec pour qu'il s'engage à ce que MM. Lizotte, directeur général adjoint et Robert Lavigne, directeur général de la Sûreté du Québec (SQ) terminent, par leur témoignage, la phase policière de l'enquête.

« Je n'ai pas l'intention d'amener M. Lizotte demain (aujourd'hui) si vous n'avez pas fini avec les autres témoins », a lancé Me Daniel Bellemare, procureur du policier Lizotte.

« Nous sommes en voie de terminer l'examen de l'implication de la SQ quant aux causes et circonstances de la mort du caporal Marcel Lemay », a répondu le coroner Guy Gilbert.

« Je veux avoir l'assurance que l'enquête est rendue en haut de la pyramide et qu'on ne reviendra pas en bas », a renchéri Me Bellemare.

« Il faut protéger les témoins », a-t-il ajouté.

Le coroner a refusé de prendre un tel engagement et a expliqué qu'il devait entendre, outre MM. Lizotte et Lavigne, le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec Jocelyn Turcotte et Réal Marcotte qui a dirigé la centaine de policiers ayant participé à l'intervention d'Oka.

« Le coroner est maître de la preuve », a rappelé le coroner Gilbert.

Comme les avocats du directeur Lavigne, de la SQ, des policiers syndiqués et des officiers se levaient à tour de rôle afin de presser le coroner à prendre un engagement plus clair, le coroner a signifié qu'il avait dit ce qu'il avait à dire et qu'il n'avait pas l'intention de se répéter.

Une fois la phase policière terminée, le coroner a indiqué son intention de passer à « la hiérarchie politique et à l'important bloc des Mohawks ».

Il n'a pas précisé quels seront les témoins politiques.

Le ministre des Affaires autochtones de l'époque John Ciaccia a déjà témoigné. Les noms du chef de cabinet du premier ministre Robert Bourassa, John Parisella, et encore plus celui du ministre Sam Elkas ont été prononcés en cours d'enquête. Ce dernier était en vacances le 11 juillet 1990 et remplacé par Michel Pagé (ancien député de Portneuf), maintenant président de Donohue.

L'enquête se poursuit aujourd'hui pour une 80e journée.

Le coroner remet son rapport d'enquête sur deux vols à main armée contre des agents de Sécur

LUCIE CÔTÉ

■ Atteint de sept projectiles, l'agent Gérald Boyle, de la compagnie Sécur, est mort le 8 mars 1993, lors d'un vol commis au centre commercial Rockland par trois hommes armés de mitrailllettes et de fusils. Son chef d'équipe, Fernand Morissette, a été atteint à la cuisse.

Le 5 décembre 1992, Yvan Archambault meurt après avoir été touché à quatre reprises par des balles et des plombs tirés par les deux agents de Sécur qu'il braquait aux Galeries de Terrebonne. Un de ses deux complices est atteint deux fois et deux passants sont également blessés.

Dans son rapport d'investigation sur ces deux vols à main armée contre des agents de Sécur qui ont fait deux morts et quatre blessés en quatre mois, le coroner Anne-Marie David s'étonne de l'inconscience des passants observant le travail des agents comme on assiste à un spectacle, sans réaliser qu'ils mettent ainsi leur vie en danger.

Pour rendre moins périlleux le transport des valeurs mobilières qui, note le coroner, n'est pas réglementé, Me David suggère que le ministre de la Sécurité publique modifie la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité et oblige les commerces et les institutions financiaires à avoir recours seulement à des agences de sécurité.

Les agents affectés à cette tâche, armés de fusils de calibre 12 et de revolvers, devraient de plus porter obligatoirement une veste pare-balles, suivre deux fois l'an un cours de recyclage en maniement des armes à autorisation restreinte utilisées au travail (exigé annuellement par la Sûreté du Québec) et avoir complété un cours sur les moyens de défense et l'évaluation des risques.

À partir du 1er janvier prochain, souligne Anne-Marie David, un cours de maniement sera de plus imposé à toute personne qui fait une demande d'autorisation d'acquisition d'une arme à feu.

Le coroner recommande également que le transport se fasse de nuit, que des dispositifs d'ouverture des sacs — conformes aux lois canadiennes et québécoises — soient mis au point pour rendre inutilisables les billets de banque volés.

La formation des agents de la compagnie Sécur, impliquée dans les deux incidents mortels qui ont entraîné la tenue d'une enquête, comprend déjà les deux cours mentionnés par le coroner.

Mais, même si la compagnie — qui occupe la quasi-totalité du marché du transport des valeurs au Québec — offre de payer à ses employés des gilets pare-balles faits sur mesure, plus légères et confortables, peu d'entre eux revêtent cette protection supplémentaire.

Peltier satisfait de sa rencontre à Ottawa avec deux ministres

■ Le grand chef de la communauté Mohawk de Kanesatake, dans la paroisse d'Oka, s'est dit heureux, hier, de la tournure de ses entretiens avec deux ministres senior du gouvernement fédéral.

Jerry Peltier a discuté durant deux heures à Hull avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, Ron Irwin, et avec le ministre de la Justice et Solliciteur général, Allan Rock.

« Cette rencontre, explique M. Peltier, avait pour but de les informer sur l'état des négociations territoriales et sur d'autres dossiers. À la fin de notre entretien, j'ai eu l'impression que les ministres comprenaient où nous voulons en arriver et qu'ils en informeront leurs fonctionnaires. Essentiellement, nous voulons que les négociations se déroulent dans la bonne foi. »

Pour le grand chef, ce fut une session des plus productives, à la fois pour le gouvernement fédéral et pour la communauté autochtone.

Ontario : un juge harceleur sera-t-il démis de ses fonctions ?

Presse Canadienne
TORONTO

■ Un juge accusé de harcèlement sexuel par trois femmes ayant travaillé avec lui devrait être démis de ses fonctions.

C'est ce que recommande le rapport d'une enquête sur la conduite du juge Walter Hryciuk, de la division provinciale de la Cour de l'Ontario, rapport qui a été déposé hier à l'Assemblée législative de cette province.

Le document stipule que le juge s'est conduit de manière incompatible avec la dignité de son poste, que sa conduite le rend inapte à l'exécution de ses tâches, et qu'il devrait être démis de ses fonctions.

Le rapport précise que la conduite du magistrat en vers deux des trois femmes « équivaut à une agression sexuelle ».

Les accusations les plus incendiaires portées contre le juge l'avaient été par Mme Kelly Anne James, une ancienne journaliste judiciaire, qui a dit à l'enquête que le juge Hryciuk l'avait saisie par les fesses et avait poussé son doigt dans son vagin pendant une partie de Noël, en 1991.

Deux avocates de la Couronne s'étaient aussi plaintes d'avoir été embrassées contre leur gré par le juge.

L'Attorney général Marion Boyd a fait savoir qu'elle ne prendrait pas de décision avant d'avoir étudié le rapport.

Le Tribunal des professions réduit de deux à un an la radiation d'un médecin

YVES BOISVERT

■ Le Tribunal des professions a diminué de deux à un an la radiation d'un médecin de l'hôpital de Lachine qui avait procédé sans vérifier si cela était nécessaire à l'ablation des ovaires de deux patientes et l'ablation de tout le système reproductif d'une troisième.

Le docteur Raymond Moskaluk avait été condamné à deux ans de radiation le 15 décembre 1992 par le comité de discipline des médecins pour avoir procédé à quatre opérations de façon «intempestive» et «contrairement aux données de la science médicale».

Le médecin, un spécialiste de 26 ans d'expérience, n'a pas de problème d'«habileté» ou d'«ignorance». Il en a plutôt un d'«orientation» scientifique.

En effet, dans ces quatre opérations sur trois patientes, il a choisi la solution radicale plutôt que le traitement. Une patiente de 32 ans s'est fait enlever l'ovaire gauche, une autre de 31 ans les deux ovaires et une troisième de 23 ans a subi une hystérectomie totale (l'ablation de l'utérus, des ovaires et des trompes).

Ces opérations irréversibles ont été effectuées sans examen médical complet au préalable, sans consultation avec les collègues et après avoir établi un diagnostic imprécis. Le médecin a plaidé que les patientes s'étaient montrées satisfaites des opérations. Le rôle du médecin est de satisfaire ses patients mais «pas au détriment de la loi, de l'éthique et de la science médicale», écrit le Tribunal des professions.

Les experts entendus ont estimé que ces opérations étaient prématurées, et qu'il valait mieux entreprendre un traitement, quitte à en arriver à la solution de l'opération en dernier ressort.

Le médecin a commis des actes «graves, scientifiquement incongrus et répétitifs», de dire le tribunal. Mais voilà, le tribunal note que le syndic de la Corporation des médecins a eu une attitude ambiguë au moment de déterminer la sanction à imposer au médecin.

En effet, il recommanda au comité une radiation de deux ans assortie d'un stage de formation obligatoire de six mois. Il ressort des discussions au comité de discipline que la radiation de deux ans n'a été imposée que pour forcer le médecin à suivre ce stage, et non pas parce qu'en soi, il s'agissait d'une période de radiation appropriée.

C'est une sorte de «protection pour l'avenir» que recherchait le syndic. Mais rien n'interdit de forcer le médecin à suivre ce stage de six mois en lui imposant une sanction moins sévère. Le tribunal note de plus que le docteur Moskaluk n'a pas d'antécédent disciplinaire et qu'il s'est montré résolu à s'amender.

Le Tribunal fixe donc à un an sa radiation de la Corporation.

200 plaintes pénales déposées contre le *Journal de Montréal*

■ Les syndicats représentant 365 employés en lock-out du *Journal de Montréal* ont déposé plus de deux cents plaintes pénales auprès du Tribunal du travail pour dénoncer l'emploi de briseurs de grèves (*scabs*) par le quotidien de Quebecor.

Un enquêteur du ministère du Travail, M. Jacques Moquin, a constaté, fin octobre et début novembre, l'emploi d'une dizaine d'employés de remplacement, autres que des cadres, en contravention des dispositions du Code du travail interdisant une telle pratique. Les *scabs* oeuvrent au service de la préparation et aux presses.

Le quotidien est passible d'une amende de 1 000 dollars pour chacune des 209 contraventions relevées par l'enquêteur.

Le syndicat des typographes du *Journal de Montréal* a également déposé d'autres plaintes pour contester la légalité du lock-out décrété par la direction du quotidien. Selon le syndicat, l'employeur a fait fi des clauses de la convention collective de travail prévoyant un arbitrage en cas de différend.

Le conflit au *Journal de Montréal* a été déclenché il y a deux mois, après que les employés de production aient refusé des indemnités de départ jugées insuffisantes. Le quotidien entend éliminer une centaine de postes.

La direction du journal a par ailleurs obtenu une injonction de la Cour supérieure pour limiter les activités de piquetage des syndiqués autour des immeubles.

Les week-ends Évasion de Hertz, un service louable.

Porte-skis gratuit sur voiture tout format. Disponibilité limitée.

Assistance routière 24 heures sur 24 partout en Amérique du Nord.

Sans frais dans les grandes voitures, de luxe et grand luxe. Frais de temps d'antenne cellulaire en sus. Selon la disponibilité.

La ligne de réservations hôtelières

Épargnez jusqu'à 50% ou plus sur les tarifs hôteliers. Hertz

Appelez notre numéro sans frais pour obtenir des remises sur l'hébergement partout au pays.

Sièges d'enfant gratuits sur voiture tout format. Disponibilité limitée.

Le week-end prochain, évadez-vous dans l'une de nos voitures, une Ford Tempo par exemple. Pour cette voiture, notre forfait Évasion à seulement 34,95 $ par jour en week-end représente un effort vraiment louable. Souple aussi, puisque vous pouvez choisir la durée du week-end: deux, trois ou quatre jours, à la condition de garder la voiture le samedi soir.

Vous pouvez obtenir en option porte-skis et sièges d'enfant. De plus, plusieurs de nos grandes voitures sont équipées sans frais d'un téléphone cellulaire. Et si vous faites une crevaison, il vous suffit d'appeler notre service d'assistance routière d'urgence 24 heures sur 24.

Nous vous offrons également d'autres avantages louables, comme la ligne Hertz de réservations hôtelières qui peut vous faire économiser jusqu'à 50 % ou plus sur le tarif d'hébergement de plus de 100 hôtels 4 et 5 étoiles partout au Canada.

Alors, appelez-nous si vous avez l'intention louable de vous évader le week-end prochain.

Dans la région de Montréal composez le:
842-8537 (1475, rue Aylmer)
342-8813 (5885, boul. Décarie)
938-1717 (1073, rue Drummond)
462-9147 (3839, boul. Taschereau)
667-0181 (2020, boul. des Laurentides)
695-0580 (4660B, boul. des Sources)
955-6006 (7965, boul. Langelier)

VOITURE INTERMÉDIAIRE
34,95 $ par jour
200 kilomètres sans frais
Offre valable à tous nos comptoirs sauf ceux des aéroports. Offre soumise aux conditions de location habituelles de Hertz Réservation nécessaire. Certaines restrictions s'appliquent.

Hertz loue des Ford et d'autres voitures de grande marque.
(11/93) CAN HERTZ est une marque de commerce utilisée avec l'autorisation du propriétaire inscrit.

Hertz

Skiez les plus hauts sommets GRATUITEMENT!

Abonnez-vous au réseau Bell Mobilité et économisez!

Achetez un téléphone cellulaire portatif Technophone PC405 pour seulement **299 $**. Et en signant un contrat de 36 mois, vous recevrez deux (2) billets de remontée **GRATUITS** pour Tremblant*

En signant un contrat de 36 mois, vous obtiendrez également notre **Trio gagnant** :

- 3 mois d'appels gratuits tous les week-ends
- 3 mois d'accès au Centre de messages
- 3 mois de l'option Facturation détaillée

Hé! Renseignez-vous sur les nouveaux certificats Bell Mobilité.

Faites vite! Cette offre prend fin le 31 décembre 1993.

PLUS DE 150 $ EN VALEUR!

Applicable pour les nouvelles activations. Frais d'activation et frais annuels d'accès au réseau en sus. Sous réserve d'approbation de crédit. * Quantités limitées.

Dollard-des-Ormeaux
La Boutique Électronique
Tél.: 684-6846

Laval
Cellcom Laval
Tél.: 629-7777

Montréal
Cellcom Montréal
Tél.: 739-7777

Cellular One
Tél.: 385-0770

Centre du Téléphone Mobile
Tél.: 274-9366

Locatel ltée
Tél.: 735-3000

St-Hubert
Centre du Téléphone Mobile
Rive-Sud
Tél.: 926-2020

St-Léonard
Centre du Téléphone Mobile
Tél.: 729-2020

Bell Mobilité
Agent cellulaire autorisé

Suède élégant et raffiné... le dernier cri pour les fêtes.

Maintenant dans tous les boutiques pour dames A. Gold & Sons

Particulièrement doux et souple, notre versatile Ensemble en Suède est tout indiqué pour la femme de carrière. Pour le jour ou soir, un merveilleux atout dans votre garde-robe.

Seulement 399 $

Dix couleurs 8 à 16

En exclusivité chez A. Gold & Sons Depuis 1899

Et.. Comme toujours Les retouches sont sans frais!

1993

Entrepot 2050-2056, Bleury
960, Sainte-Catherine Ouest
Les Promenades Saint-Bruno
Mail Champlain Brossard
Centre Rockland • Le Carrefour Laval • La Place Vertu
Les Galeries d'Anjou • Fairview Pointe-Claire

Cartes American Express, Visa, MasterCard, Diners, Interac, A. Gold & Sons

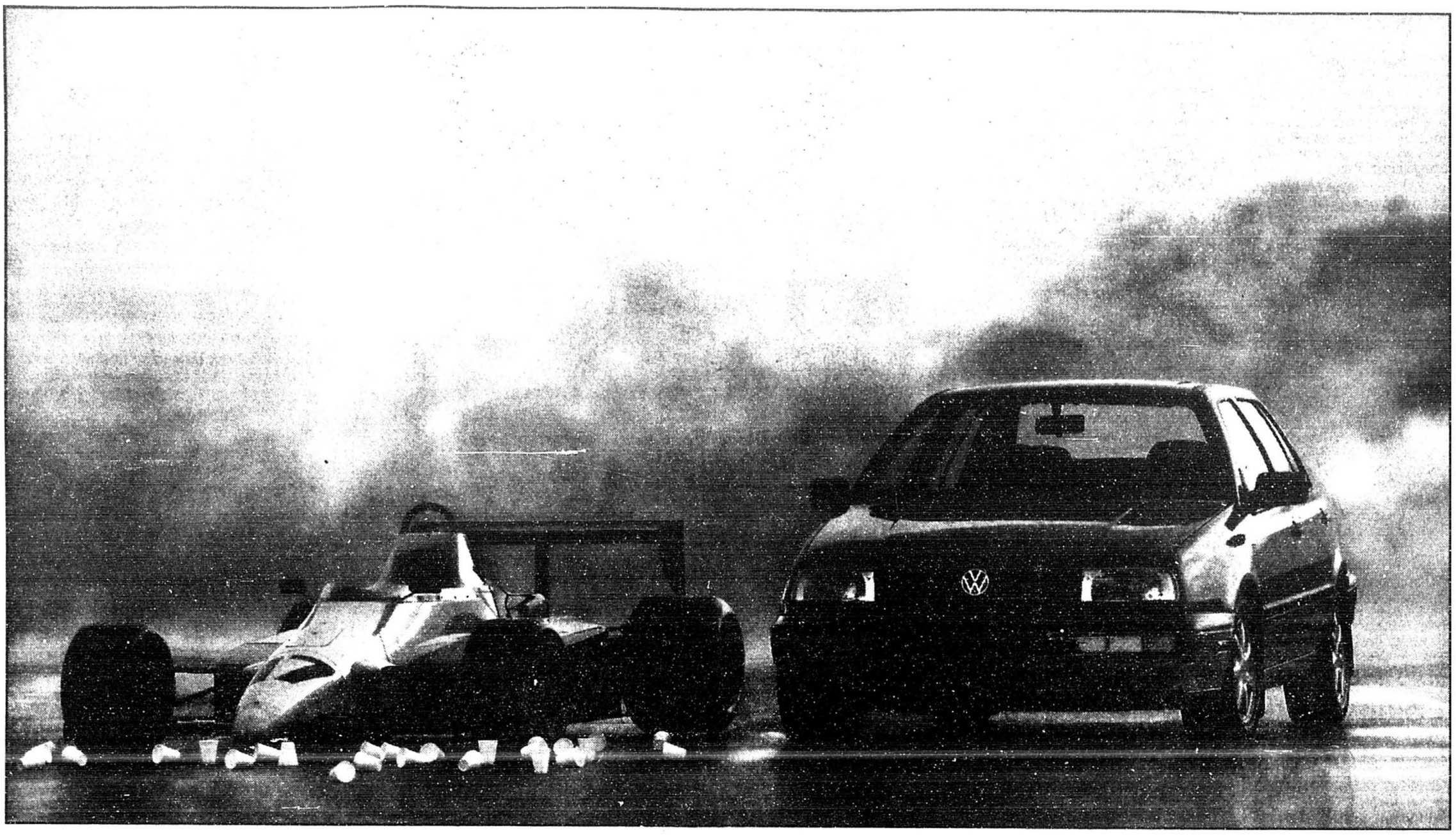

À gauche, Formule Un.
À droite, Formule Gagnante (porte-tasses inclus).

La liste des caractéristiques que vous ne retrouverez pas dans le bolide de gauche est longue.

Très longue: porte-tasses, gicleurs de lave-glace chauffants, visières pare-soleil à froissement de sécurité, tapis protecteurs fixés en place, sièges à hauteur variable, trousse à outils d'urgence, panneau absorbant les vibrations dans le coffre, et le coffre lui-même!

Dans la voiture de droite, il y a même un petit coussinet sous le démarreur, pour amortir le cliquetis de votre trousseau de clés.

Ce détail illustre bien l'esprit dans lequel nous avons conçu la nouvelle Volkswagen Jetta.

Chaque élément de la Jetta a été repensé pour vous faire profiter au maximum de toutes les minutes passées au volant. La nouvelle Jetta est, tout simplement, bourrée d'idées. Des idées qui allient ergonomie, confort orthopédique, maniabilité et sécurité.

Le système de verrouillage contrôle automatiquement portières, coffre et panneau du réservoir à essence. Des tiges de verrou allongées la rendent pratiquement invulnérable aux assauts des voleurs.

Lors d'un impact, un mécanisme maintient les portières fermées, mais elles s'ouvrent facilement de l'intérieur ou de l'extérieur après le choc. Les rivets fixés sur les côtés de la portière viennent s'appuyer sur un métal solide, ce qui prévient tout jeu ou vibration. Les poutrelles dans les portières et la cellule renforcée d'acier dispersent la force de l'impact en cas de collision.

NOUS AVONS ÉTÉ AU-DELÀ DU STYLE ET DE LA PERFORMANCE. NOUS NE NOUS SOMMES PAS ARRÊTÉS UNIQUEMENT À LA SÉCURITÉ ET AU CONFORT. EN FAIT, NOUS NE NOUS SOMMES JAMAIS ARRÊTÉS. ET NOUS AVONS GAGNÉ NOTRE PARI.

Vous et votre famille êtes ainsi mieux protégés.

Certaines de nos idées ne se racontent pas. Pour ressentir le pur plaisir de conduire la nouvelle Jetta, il faut tout simplement... en conduire une.

En outre, les Jetta CL 1,8L et GL 2,0L sont alliées à la salle de musculation. Avec une accélération supérieure à bas régime, elles sont les plus rapides de la dynastie. Et elles n'ont jamais été aussi douces, maniables, précises.

Même la Jetta turbo diesel, seule dans sa catégorie sur le marché, défait les clichés. Propre, silencieux et puissant, son moteur – une merveille technique – peut vous faire franchir plus de 900 km sur un seul réservoir de carburant.

Au volant, vous avez facilement accès à tous les contrôles et boutons de la radio sans avoir à détourner les yeux de la route. Les fauteuils orthopédiques se moulent à votre corps, plutôt que de vous demander de vous conformer à eux. Le siège avant, la ceinture de sécurité et le volant s'ajustent à votre taille.

Tous ces efforts pour un porte-tasses.

Oui, mais quel porte-tasses!

La nouvelle JETTA

L'ordinaire? Connais pas!

Les Automobiles Popular Inc.
5441, RUE ST. HUBERT, MONTRÉAL
274-5471

Campbell & Cameron Inc.
4050, VERDUN AVE., VERDUN
762-9777

Arbour Automobiles Ltée.
700, BOUL DES LAURENTIDES, LAVAL
243-3422

Automobiles G.M.F. Ltée.
3050, BOUL ST. CHARLES, KIRKLAND
694-1378

Nordest Volkswagen Ltée.
10395, BOUL PIE IX, MONTRÉAL
325-3422

Auto Strasse Inc.
5905, ROUTE TRANSCANADIENNE, ST-LAURENT
748-6961

Automobiles Place De Bleury Inc.
2144, RUE DE BLEURY, MONTRÉAL
845-8267

Automobiles Rimar Inc.
5500, BOUL MÉTROPOLITAIN E., ST-LÉONARD
253-4888

Park Avenue Volkswagen
8805, BOUL TASCHEREAU OUEST, BROSSARD
656-4811

En Route Volkswagen
13255, SHERBROOKE EST, MONTRÉAL
642-6242

Les Automobiles Duval Inc.
400, BOUL ROLLAND THERRIEN, LONGUEUIL
679-0890

Automobiles E. Lauzon Inc.
1384, BOUL LABELLE, BLAINVILLE
430-1460

Butz Automobile Inc.
421, BOUL SAUVÉ, ST-EUSTACHE
627-4466

Automobiles André Rivest Inc.
839, RUE NOTRE-DAME, REPENTIGNY
585-1700

Chambly Automobiles Inc.
335, BOUL TASCHEREAU, GREENFIELD PARK
671-7238

Les Automobiles Niquet Inc.
1905, SIR WILFRID LAURIER, RTE 116, ST-BRUNO
653-1553

Intermonde Auto Inc.
20, BOUL INDUSTRIEL, CHÂTEAUGUAY
698-2261

Automobiles A. Béianger Inc.
118, MONTÉE MASSON, MASCOUCHE
474-2428

Antilles Automobiles Inc.
649, CHEMIN LAROCQUE, VALLEYFIELD
371-5563

Automobiles Sabric Inc.
125, RUE AIMÉ VINCENT, VAUDREUIL
455-7941

Marcel Synnott Automobile Inc.
1200, RUE BOURGOGNE, CHAMBLY
658-6645

Autohaus
1855, DOLLARD AVE., LASALLE
364-2753

FESTIVAL DE L'OR

Birks vous présente une offre incroyable sur sa superbe collection d'or italien 14 carats. Pour un temps limité, les bracelets et colliers sont offerts à prix incroyablement bas.

Bracelets à partir de seulement **129 $**
Colliers à partir de seulement **229 $**

BIRKS

1240, CARRÉ PHILLIPS, 397-2511 • CENTRE FAIRVIEW POINTE-CLAIRE, 697-5180
CENTRE ROCKLAND, 341-5426 • CARREFOUR LAVAL, 688-3431
MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD, 465-3350 • PROMENADES ST-BRUNO, 461-0011

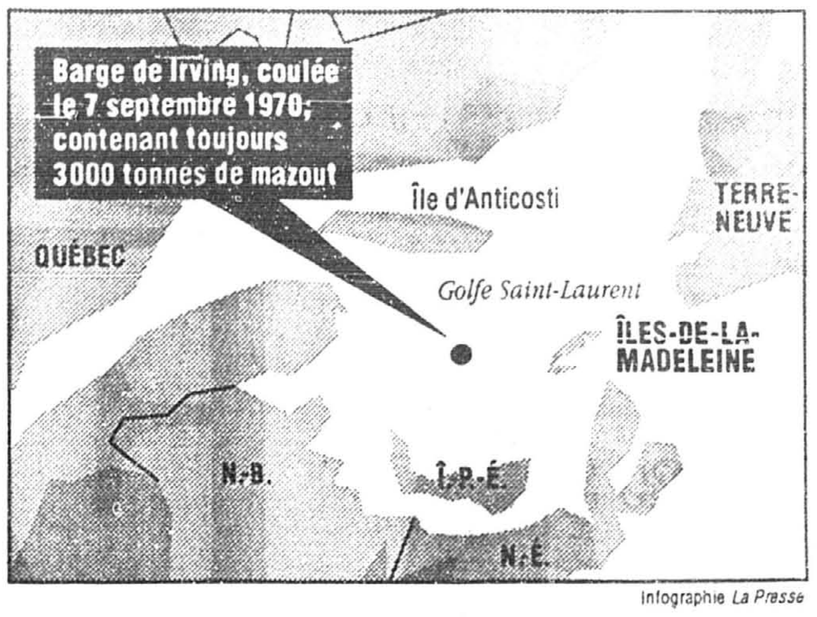

Infographie *La Presse*

Le guillemot marmette qui a pris l'avion pour Montréal le 15 novembre a été placé en quarantaine, indique le vétérinaire du Biodôme, Jacques Dancosse. L'oiseau marin, trouvé sur une plage des Îles-de-la-Madeleine, pète de santé et mange sa ration d'éperlans chaque jour. PHOTO LUC-SIMON PERRAULT, *La Presse*

Un guillemot marmette donne l'alerte : risque de déversement de mazout aux Îles-de-la-Madeleine

ANDRÉ NOËL

■ **Une barge qui a sombré il y a 23 ans dans le golfe du Saint-Laurent menace de laisser échapper ses trois millions de litres de mazout, dont une bonne partie sur les Îles-de-la-Madeleine.**

C'est un guillemot marmette qui vient d'alerter la population des îles. Il y a deux semaines, une policière de la Sûreté du Québec, Caroline Jean, se promenait sur la plage quand elle a trouvé le petit oiseau marin, dont les plumes étaient engluées de pétrole.

Mme Jean a pris le guillemot dans ses mains et l'a apporté au vétérinaire des îles, Pierre Olivier. L'oiseau grelottait. M. Olivier l'a nettoyé et nourri. Puis il l'a envoyé au Biodôme de Montréal, par avion, de crainte qu'il meurt s'il était relâché dans le froid.

Entre-temps, M. Olivier a fait enquête pour savoir d'où provenait le mazout. Un reporter du journal local, *Le Radar*, a contacté la garde côtière, qui lui a appris qu'une barge contenant 3110 tonnes de bunker C reposait par 70 mètres de fond, à environ 50 milles au nord-ouest des îles.

Les habitants des îles se souvenaient que cette barge, la *Irving Whale*, avait coulé le 7 septembre 1970. Mais ils croyaient qu'elle ne contenait plus de mazout.

Dans les jours suivant le naufrage, environ 200 tonnes de mazout avaient souillé les plages des îles. Les insulaires s'étaient mobilisés et avaient rempli 200 000 sacs de sable contaminé. Tous étaient restés sous l'impression que la barge, propriété de la compagnie Irving Oil, s'était vidée.

Or, les trois quarts du mazout se trouvent toujours dans l'épave rouillée. Il y a trois ans, quelques oiseaux englués se sont échoués sur les plages de l'Île-du-Prince-Édouard.

Barry Murray, un porte-parole de l'Association des Pêcheurs de l'île, a affirmé que la garde côtière avait fait analysé le pétrole trouvé sur leurs plumes, et découvert que le produit correspondait au type de mazout de *l'Irving Whale*.

En 1992, la garde côtière a demandé à une firme privée d'étudier l'épave et de proposer des façons de régler le problème. La firme, Marex International Ltée., a soumis son rapport en décembre, mais la garde côtière ne l'a toujours pas rendu public.

«Le rapport est toujours confidentiel», a indiqué hier Dutch Ritter, de Marex International, au cours d'un entretien téléphonique depuis Dartmouth, en Nouvelle-Écosse.

«Tout ce que peux vous dire, c'est qu'il y a dans cette barge une énorme quantité de mazout, et qu'il y a un risque important de désastre.»

Le chef de la garde côtière aux Îles-de-la-Madeleine, Ernest Bouffard, a affirmé que le nettoyage pourrait coûter environ 20 millions de dollars.

«L'été dernier, des plongeurs de l'armée canadienne ont colmaté des prises d'air par où s'écoulait du mazout, a-t-il dit. Nous croyons que la coque est toujours en bon état. Mais nous croyons aussi qu'il faut enlever ce mazout. L'opération va être coûteuse et non sans risques.»

Le rapport de Marex sera divulgué en janvier, quand le gouvernement décidera quoi faire, a ajouté M. Bouffard. Deux solutions sont envisagées: renflouer l'épave ou pomper le mazout.

Selon l'Association des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, il pourrait être dangereux de renflouer l'épave parce que la coque est moins solide qu'avant.

«Beaucoup de personnes ont décidé de ne rien faire quand il était temps de faire quelque chose, parce que ça coûtait moins cher de ne rien faire», a dit le directeur de l'Association des pêcheurs, Rory McLellan, dans un entretien depuis Charlottetown.

«Mais si jamais le mazout s'écoule, ça va coûter très cher. Les pêcheries seraient gravement affectées. Le tourisme aussi. Il n'y a rien de pire que du Bunker C sur une plage.

«Légalement, Irving n'est pas responsable, parce qu'à l'époque du naufrage, aucune Loi sur l'environnement tenait les compagnies responsables pour ce genre d'accident. Mais Irving a certainement une grande responsabilité morale.»

Joanne Claus, porte-parole de J.D. Irving Ltd., a défendu la décision de cette multinationale canadienne de ne pas renflouer l'épave tout de suite après le naufrage. «Le mazout se trouvait dans une condition stable», a-t-elle expliqué, au cours d'un entretien depuis Saint-John, au Nouveau-Brunswick.

Pierre Olivier, le vétérinaire des Îles-de-la-Madeleine, affirme avec indignation que la compagnie et les autorités gouvernementales ont été tout à fait irresponsables.

«S'il faut que l'épave se fende, ça va être une épouvantable catastrophe pour les îles, a-t-il dit. C'était déjà un désastre en 1970 avec 200 tonnes de mazout: imaginez ce que ce serait avec plus de 1 000 tonnes!»

Le guillemot marmette qui a pris l'avion pour Montréal le 15 novembre a été placé en quarantaine, a indiqué le vétérinaire du Biodôme, Jacques Dancosse. Prix de consolation: il pète de santé et mange sa ration d'éperlans chaque jour.

LA QUALITÉ DES GRANDS MAGASINS À RAYONS, À BAS PRIX D'ENTREPÔT.

ADHÉSION GRATUITE pour tous

T-FAL

CLUB ULTIMA 134,99
EATON 164,99
PARIS RESISTAL BATTERIE DE CUISINE, 8 MCX
Vous économisez: 30$

Moulinex

Modèle #A13
CLUB ULTIMA 79,99
EATON 109,99
FRITEUSE ANTICHALEUR
Vous économisez: 30$

BRAUN

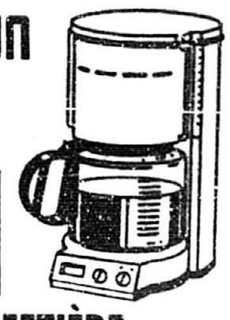

10 tasses Modèle #KF83W
CLUB ULTIMA 79,99
LA BAIE 99,99
CAFETIÈRE HORLOGE/MINUTERIE
Vous économisez: 20$

LE CREUSET

COMPAREZ* avec EATON, LA BAIE et SEARS!

*Nous avons effectué une étude comparative des prix affichés le 16 novembre 1993 chez Eaton, La Baie et Sears pour les articles dans cette annonce.

Luigi Bormioli

MARMITE RONDE 6,8 L
CLUB ULTIMA 79,99
EATON 124,99
Vous économisez: 45$

STARFRIT

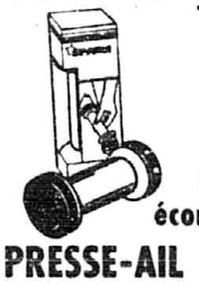

CLUB ULTIMA 5,89
SEARS 8,99
PRESSE-AIL
Vous économisez: 34%

STARFRIT

CLUB ULTIMA 1,99 ch.
SEARS 3,59
USTENSILES DE CUISINE
Vous économisez: 45%

BRAUN

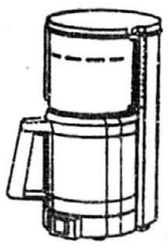

CAFETIÈRE THERMOSTEEL
12 tasses - Mod. #KF74
CLUB ULTIMA 89,99
EATON 99,99
Vous économisez: 10$

Ens. de 4 verres
MICHELANGELO Cognac ou vin
CLUB ULTIMA 13,99
SEARS 24,99
Vous économisez: 44%

Ensemble de 3 couteaux
wiltshire INFINITY STAYSHARP
CLUB ULTIMA 29,99
SEARS 44,99
Vous économisez: 33%

BATTERIE DE CUISINE 7 MCX **Cuisinart**

CLUB ULTIMA 329,99
EATON 399,99
Vous économisez: 70$

LAGOSTINA

PASTAIOLA
CLUB ULTIMA 99,99
LA BAIE 149,00
Vous économisez: 49$

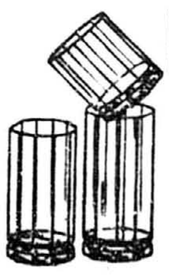

Anchor Hocking
ESSEX
CLUB ULTIMA 15,99
Ens. de 18 verres À BREUVAGE
LA BAIE 31,99
Vous économisez: 50%

SERVICES DE VAISSELLE 20 morceaux

STUDIO NOVA
CLUB ULTIMA LA BAIE
LUSCIOUS 67,99 114,00
CLASSIC GARDEN 77,99 120,00
Économisez plus de: 35%

SUNBEAM ELITE

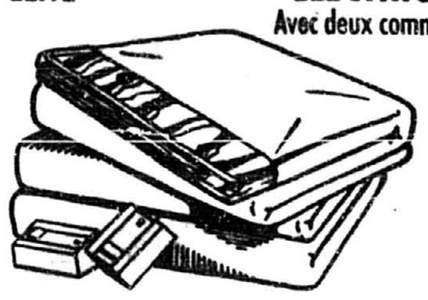

COUVERTURE ÉLECTRIQUE Avec deux commandes

	CLUB ULTIMA	LA BAIE
Jumeau	79,99	104,99
Deux places	99,99	129,99
Grand	109,99	144,99
Très grand	139,99	189,99

Économisez jusqu'à: 50$

TEFAL FER À REPASSER DE LUXE Mod.#1607

CLUB ULTIMA (après rabais) 54,99
LA BAIE (après rabais) 74,99
Vous économisez: 20$

LAGOSTINA ETERNA

Poêle anti-adhésive 26 cm
CLUB ULTIMA 34,99
SEARS 59,99
Vous économisez: 42%

CLUB ULTIMA^MD

Dites adieu aux prix de détail !

ST-LÉONARD
6755, boul. Métropolitain est (coin Langelier)
Tél. : 322-2000

WEST ISLAND
3205, boul. des Sources (Galeries des Sources)
Tél. : 685-6565

Ceci n'est qu'un aperçu de notre vaste sélection d'articles offerte à bas prix tous les jours.

HEURES DES FÊTES (1er déc.)

Lundi au vendredi	10h00 - 21h00
Samedi	9h00 - 17h00
Dimanche	11h00 - 17h00

Votre don va loin — DÉVELOPPEMENT ET PAIX

JOYEUX NOËL 1993 CHEZ IKEA

Épices and love.

6,25 $

BOX. *Râpe conique. Acier inox.* **6,25 $**

ANTIPOD. *Porte-casseroles. 18 crochets.* **49 $**

49 $

Casseroles vendues séparément.

Les amoureux de la popote troueront de tout pour mettre un peu de piquant dans leur cuisine. Des pots à épices au moulin à poivre, de la batterie de cuisine au wok. Tout y est. Pour la cuisine de tous les jours ou pour les expériences culinaires, vous trouverez chez IKEA des ustensiles dignent des recettes qui mijotent en vous.

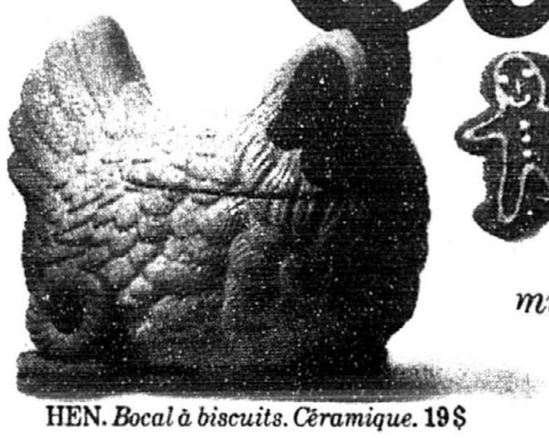

HEN. *Bocal à biscuits. Céramique.* **19 $**

6,25 $

KRYDDA. *Pots à épices. Lot de 4.* **6,25 $**

19 $

RISPA. *Coutellerie 6 pièces.* **19 $**

DITO. *Compte-minutes. Coloris variés.* **14 $**

ANTIPOD. *Casier à bouteilles.* **37 $**

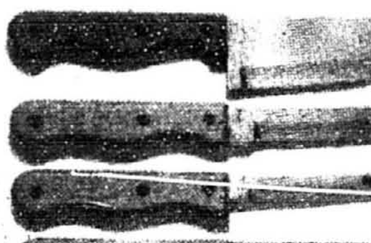

GRATÅNG. *Plat à four ovale avec panier.* **17 $**

4,95 $

SOLID. *Poêle à frire. Fonte.* **4,95 $**

VISPA. *Batteur à œufs. Coloris variés.* **5,95 $**

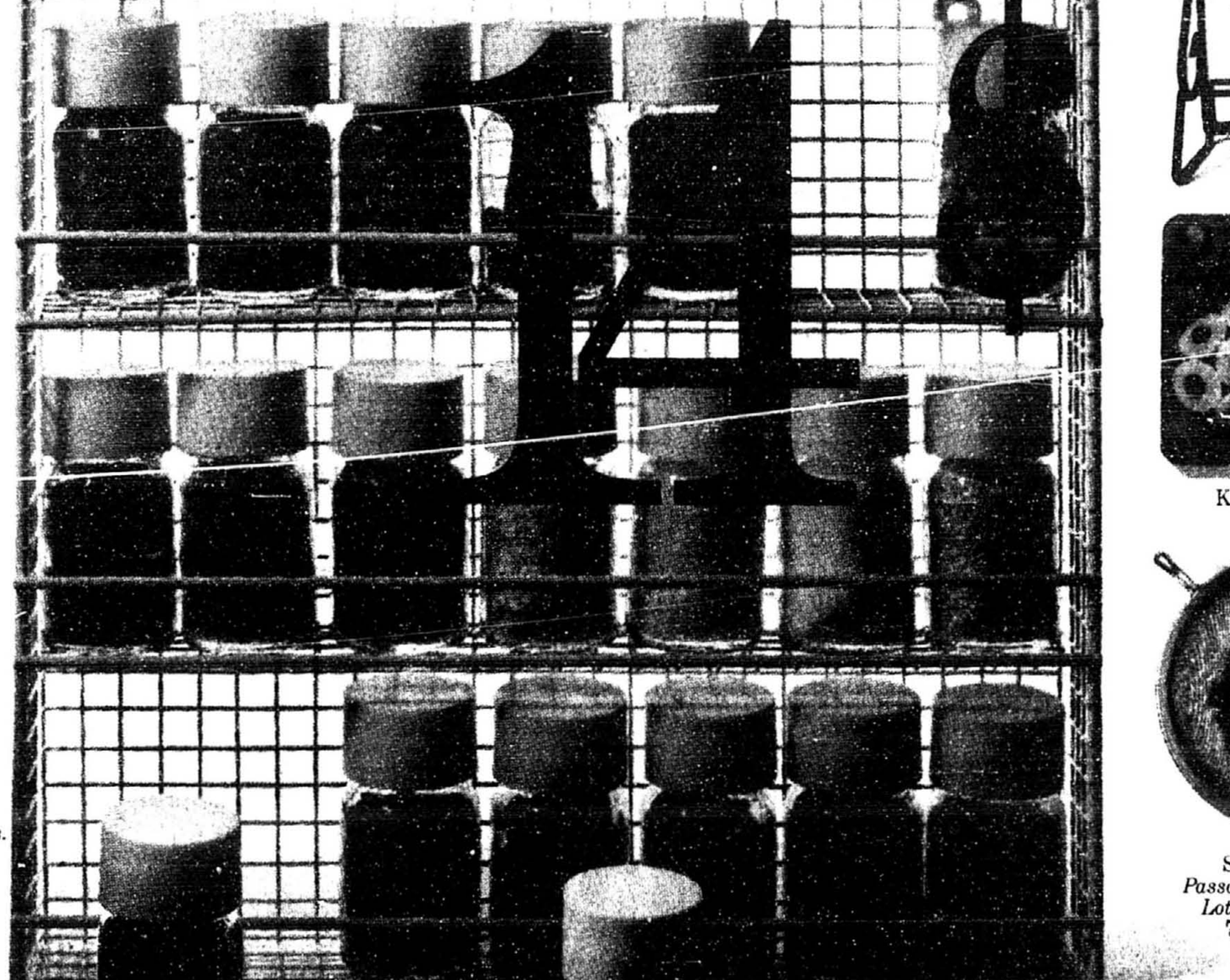

Étagère à épices. 21 pots. Épices vendues séparément. **14 $**

LEX. *Ensemble de 5 ustensiles avec support.* **24 $**

ANTIPOD. *Pots à épices. Lot de 6.* **9,50 $**

ANTIPOD. *Étagère à épices.* **32 $**

KAPITAL. *Étal de boucher. Bois massif.* **24.95 $**

SILA. *Passoires. Lot de 3.* **7,95 $**

7,95 $ Lot de 3

Rouleau à pâtisserie. Bois massif. **6 $**

6 $

PARI. *Moulin à poivre et à sel.* **10 $**

MAGASIN. *Range-couverts en bois.* **7 $**

MAGASIN. *Boîte à pain en bois.* **34 $**

TERMO. *Moule à muffins.* **6,50 $**

TERMO. *Moule à pain.* **5,50 $**

TERMO. *Plaque à biscuits.* **5,50 $**

Fouet. **4,50 $**

NOGGRANN. *Balance. 5 kg/11 lb.* **19 $**

NAGG. *Bloc avec 5 couteaux. 14 $ l'ens.*

54 $

KRETI. *Bouilloire.* **54 $**

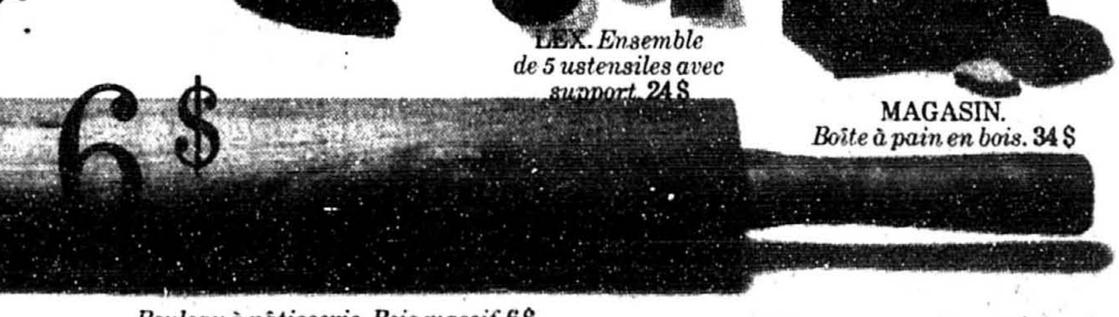

18 $

KURAGE. *Poêle à frire. 24 cm.* **16 $**. *26 cm.* **18 $**, *28 cm.* **24 $**

IKEA®

Faites comme chez vous.

© Inter IKEA Systems B.V. 1993

L'offre se termine le 28 nov. 1993. Jusqu'à épuisement de la marchandise. 9191 boul. Cavendish (Autoroute 40 et Cavendish), Ville St-Laurent. Tél. : 738-2167. Heures d'ouv. : Lun. et mar. 10 h à 18 h, Merc. à vend. 10 h à 21 h, Sam. 9 h à 17 h, **Dim. de 10 h à 17 h.**